



IMPRIMERIE AURASSI

— *Edition & Publicité* —

le sommet de l'exigence

TOUS TRAVAUX ADMINISTRATIFS & COULEURS

Etude - Conception - Maquette - Photocomposition - P.A.O
Sélection de Couleurs - Photogravure - Typo - Offset - Rotative
Papier Listing - Reliure d'Art - Emballage de Luxe - Bureautique.

— **CONCEPTION ET REALISATION DE SUPPORTS** —
D'INFORMATION ET COMMUNICATION

Brochures - Dépliants - Catalogues - Journaux - Revues - Recueils - Prospectus
Guides - Etiquettes - Affiches - Calendriers - Agendas - Folio cubes

— **EDITION** —

Livres Techniques et Scientifiques

Romans - Dictionnaires

... Notre seule limite, votre imagination

Zone Industrielle R.N. N° 12 - Draa Ben Khedda - (Wilaya de Tizi-Ouzou)
Tél. : (03) 27.28.05 / 67 & 27.27.27 Fax : (03) 27.28.69

SOMMAIRE

Tigwejdit

Sghur Muhend U Yidir At Amrane

Du boycott scolaire de 1995 à la création du HCA

Par Ali Mokrani

Ekker a mmis umazigh

Par Muhend U Yidir At Amrane

Le Haut commissariat à l'Amazighité

Par Djaffar Ouchellouche

Extrait de « Le banquet: La mort absurde des Aztèques »

De Mouloud Maameri

Enseigner Tamazight

Par Chabane Slimane

Asefru « Tafsutn'80 »

Sghur At Ahcen

Connaissance et écriture de l'histoire

Par Mouloud Gaid

« Lekhrif » : Extrait de « jours de Kabylie »

De Mouloud Feraoun

Origine de la formation du patrimoine Algérien

Par Farida Bakouri

La vitalité du berbère en Kabylie, aperçu socio-historique

Par Rabah Kahlouche

Extrait de « Les vigiles » « Iaassasen »

de Tahar Djaout

Traduction de Y.M. et de Si .L.Aa

La grande figure de Lalla Fatma N'Sumer

Par Mohamed Seghir Fredj

إدراج الأمازيغية في منظومة الإتصال من خلال النصوص القانونية

Tigwejdit

Aseggwas-a tlul edd tesghwent tamezwarut n tawaɣla
tâlayant n timmuzgha.

Nesemma yas « Timmuzgha » (l'Amazighité).

Ad ig äebbi ad-tdun di tummert d lfeÜÄ u nmenna
yas teghwzi n lâmer.

D nettat ara yilin d aseghwen yezgan gar akkw widn
iÄemmlen tamazight i qeddchen fell as : tiduɣliwin
tidelsamin, imaruyen, isalmaden d yemnadiyen.

Nessaram ad-tezdi imazighen anga ma llan di Tfarka
ugafa.

D nettat ara yesreɣden afud i twakla tâlayant n
timmuzgha idd ilulen ass wis 27 di mayu 1995. Tawaɣla
tâlayant teqšed add terr leqtmer d lÄweÜma i tmazight
imi d nettat i d ajgu alemmas n tnettut n egh
taghelnawt.

Teqšed daghen ad-tesnerni tamazight, att
tessekchen deg uselmed d umsiweÿ.

An-nfaÙes tagwnitt agi tamerbuÀt i wakkn add
nemmekti s ÚÙeÀma akkw yemmuYal i gefkan iqwerra n
sen d asfel fell as s war ma nettu arrach « uboy
cott » i guten tagant aseggwas Yamel i wakkn ad-
tekchem tmazight di « LaYul ».

Ass agi yeffegh lâtab gher tafat !

Tamazight tekchem deg nasgharen, tekchem deg wukkham
n « Tilivizyun » u terÀa asalu i wakken ad-tughal d-
tutlayt tamuddirt di tmurt n yemrawn is.

Mass Muhend u Ydir At Amrane

Du boycott scolaire à la création du HCA

Par : Ali MOKRANI*,

C'est un honneur et un devoir pour moi, Ali MOKRANI, né à Djemaâ Saharidj, commune de Mekla village natal de feu Benai Ouali et ex. président de la Fédération des Associations de parents d'élèves de la wilaya de Tizi-Ouzou, d'apporter mon témoignage sur la période du boycott scolaire de 1994 à 1995.

Malgré les différentes couleurs politiques des membres de notre fédération je m'efforcerais de relater les faits avec objectivité, car seul l'intérêt des enfants à toujours prévalu.

I- Appel au boycott

L'appel au boycott a été lancé par le MCB « Coordination Nationale » sans aucune consultation ni des parents ni des enseignants ; nous avons suivi par respect au sigle du MCB d'essence populaire porteur de la revendication identitaire. Nous avons donc participé à toutes les réunions et manifestations organisées par les deux tendances.

En date du 4/11/94 s'est tenue une réunion sous l'égide de notre fédération que je dirigeais, en présence du président de la FNAPE, du MCB Coordination Nationale et Commissions Nationales au lycée « Fatma n'Soumeur ».

Cette réunion consistait à faire le bilan des deux mois de boycott.

Après avoir entendu tous les acteurs concernés, nous avons conclu que le blocage se situait auprès de M. le Premier Ministre qui a confié le dossier en premier lieu au Ministère de la Culture, ensuite au Ministère de l'Intérieur ; pour le reprendre en dernier ressort à son niveau.

II- Les Manœuvres du Pouvoir

Le Premier Ministre de l'époque, au lieu de répondre concrètement organisa toute une stratégie de manœuvres qui avait un seul but : casser le boycott.

Parmi ces manœuvres, je citerais les plus saillantes :

- a)- Commission SIFI
- b)- Comité des sages
- c)- Les « notables de Tizi-Ouzou »
- d)- Retenue sur les salaires des enseignants
- e)- Mise en demeure aux étudiants de l'ITE (sous contrat)
- f)- Négociation secrète « sur le dos » des enfants du boycott et du MCB

Au niveau de la base, c'était la consternation, la révolte totale: l'inquiétude et la psychose avaient gagné tous les foyers qui voyaient leurs enfants livrés à eux mêmes.

III- L'Apport des parents

Le MCB, les parents d'élèves, les syndicats devaient faire face à tous ces fronts. Viennent s'ajouter les querelles internes entre tendances, ce qui a poussé « les parents » à prendre l'initiative de réunir tous les acteurs concernés un mardi 4. 04.1995 à la maison de la culture de Tizi-Ouzou.

Etaients présents :

- FWAPE - Tizi-Ouzou
- FWAPE - Bouira
- FWAPE - Bejaia
- MCB - Coordination nationale .
- MCB - Commissions Nationales .
- Mouvement du M'zab
- MCA - Chaoui
- Syndicats - SATEF
 - UGTA
 - UDT
- Fils de chahid Tizi-Ouzou

Le futur R.N du MCB n'a été admis à la salle de réunion que sur insistance des parents auprès des autres acteurs.

Après une réunion marathon et houleuse de 12 heures nous avons réussi à nous mettre d'accord sur une plate forme de revendication.

Plate Forme du 4. 04.1995

Préambule

Le mouvement du boycott scolaire et universitaire déclenché en septembre 1994 s'inscrit dans le combat pour la réhabilitation de l'amazighité comme fondement de l'identité nationale et la reconnaissance de la langue amazigh comme langue nationale et officielle et sa prise en charge par les institutions de l'Etat.

Après les tergiversations et les différentes manœuvres du pouvoir, notre détermination et l'adhésion massive de la population à ce boycott durant sept (7) mois ont fini par amener celui-ci à reconnaître le caractère légitime de notre revendication, sans pour autant y répondre concrètement. Devant les risques de dérapage et après une évaluation sereine, le MCB et les différentes organisations impliquées dans la gestion du boycott, qui ont fait montre de disponibilité et de responsabilité proposent une sortie de crise sur la base des principes suivants:

Principe politique

Un texte juridique et officiel du chef de l'Etat garantissant:

- Le caractère légitime de la revendication amazigh
- L'amazighité comme fondement de l'identité nationale
- Le statut national de la langue amazigh et sa prise en charge par les institutions de l'Etat.

II Cadre de réalisation

- 1)- La mise sur pied officielle d'une instance dotée de pouvoirs exécutifs et de moyens nécessaires pour garantir:
 - a) L'introduction de tamazight dans le système éducatif (du primaire à l'université)
 - b) L'introduction de tamazight dans les institutions de l'Etat (administration, communication. . .)
- 2) Valorisation de la culture amazigh et réhabilitation de l'histoire de l'Algérie.

3) La composante de cette instance sera définie d'un commun accord entre le Mouvement Culturel Berbère dans toutes ses composantes (MCB, MCA et les différents partenaires signataires de la présente plate-forme).

III Volet pédagogique

Afin de ne pas compromettre l'avenir scolaire de nos enfants, il ne saurait y avoir reprise des cours sans l'aval autorisé d'une commission technique paritaire et constituée par des représentants du pouvoir, des représentants des enseignants (syndicats..) et des représentants des parents d'élèves.

La levée de toutes les sanctions touchant les enseignants, les étudiants boursiers, les détachés aux ITE ainsi qu'à l'université, les élèves et enfin les poursuites judiciaires engagées à l'encontre des militants du MCB.

Conclusion

Toute négociation ne saurait se faire en dehors du cadre unitaire et transparent matérialisé par cette plate-forme commune.

Communiqué des acteurs de la plate-forme

Répondant à l'initiative de la Fédération des parents (Tizi-Ouzou, Bgayet et Bouira), l'ensemble des représentants du mouvement culturel, toutes tendances confondues (MCB, MCA et les représentants du Mzab) et les autres partenaires du mouvement du boycott (syndicats du secteur de l'Éducation, SATEF, SPS-UGTA, Organisations estudiantines et lycéennes, syndicats professionnels UDT et la FFC) ont tenu une réunion aujourd'hui mardi 4 Avril 1995 à la Maison de la Culture Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Les principes suivants ont été arrêtés :

- Reprise des négociations avec les plus hautes autorités de l'Etat sur la base de la plate-forme approuvée par les participants à cette réunion.
- Les négociations seront menées par les représentants dûment mandatés par les différentes structures participant à cette rencontre.
- La poursuite de la concertation entre les différents représentants de ces structures jusqu'à la fin de ces négociations pour garantir le succès de ces dernières afin de faire aboutir notre combat qui reste la reconnaissance du statut de la langue amazigh et la réhabilitation de l'amazighité comme fondement de l'identité nationale.

La presse locale, qui nous attendait à la sortie, s'est vue remettre les copies de la plate-forme tout en nous faisant des éloges à la hauteur de l'événement.

Le Mercredi 5.04.1995 le Wali de Tizi-Ouzou me pria d'aller le voir pour me signifier que la Présidence était prête à prendre le dossier en charge et que notre plate-forme était négociable.

Le Jeudi 6. 04.1995, je réunis l'ensemble des acteurs qui ont approuvé la plate-forme pour les informer du contenu de ma conversation avec le Wali; après un tour de table nous sommes tombés tous d'accord pour négocier avec les représentants de la Présidence.

Le jour même, j'ai informé le Wali de l'accord de tous les acteurs à se rendre à la Présidence pour des négociations sur la base de la plate-forme du 4.04.1995. Une délégation de 23 membres a été constituée pour ce faire.

La date du 8.04.1995 a été proposée par la Présidence, mais refusée par l'ensemble des acteurs qui ont opté pour le 09.04.1995.

Il est à signaler la création d'une troisième tendance du MCB, entre le 6 et le 8.04.1995, appelée « Rassemblement national » (RN)

IV Négociations :

Afin d'éviter toute dérive ou maladresse devant les représentants de la Présidence, nous avons tenu une réunion le samedi 8.04.1995 de l'ensemble des intervenants pour arrêter notre stratégie, à savoir le maximum à demander et/ou le minimum sur lequel nous ne pouvions transiger qui se résume comme suit:

a) MAXIMUM: « Langue Nationale et Officielle »

b) MINIMUM : « Langue Algérienne »

Après six heures de négociation, avec les responsables de la Présidence, c'était l'impasse.

Ces derniers étaient restés inflexibles sur la proposition qui consistait à déclarer « Tamazight, langue de tous les Algériens ».

Sur cela, La délégation a quitté la table de négociation.

Le Lundi 10.04.1995, la Présidence sort un communiqué dans lequel elle annonce ses propositions par rapport à la lecture qu'elle fait du contenu de la plate- forme du 4.04.1995.

Communiqué de la Présidence du 10.04.1995

En prolongement des efforts continus déployés par l'Etat pour prendre en charge la revendication amazighe, des représentants de la Présidence de l'Etat ont reçu, le 9 de ce mois, au siège de la Présidence de la République, une délégation comprenant 23 représentants des deux tendances du MCB et d'associations concernées par la revendication amazighe et par la situation du boycott scolaire dans certaines régions du pays.

Durant cette rencontre, les représentants des mouvements et associations présents ont exposé leurs revendications par le biais d'une plate-forme écrite et d'explications détaillées.

De leur côté, les représentants de la Présidence ont réitéré de nouveau la volonté et la disponibilité de l'Etat de voir la revendication amazighe satisfaite. Ils ont également tenté de faire aboutir une solution aux différentes dimensions du problème qui peuvent se résumer comme suit:

- La revendication amazighe proprement dite,
- Le mécanisme de prise en charge de la langue amazighe,
- La levée du boycott scolaire et le rattrapage pédagogique,
- Les séquelles liées au boycott scolaire.

Premièrement: S'agissant de la revendication amazighe, et pour dépasser une controverse de qualifications, les représentants de la Présidence de l'Etat ont relevé les différentes prises de position de hauts responsables de l'Etat, et notamment la déclaration faite par le Président de l'Etat devant le Conseil des Ministres réuni le 5 décembre dernier.

Dans cette déclaration, reflétant toute la volonté et toute la disponibilité des Pouvoirs Publics, le Chef de l'état avait notamment proclamé:

- Que l'amazighité est une composante incontournable de l'identité et de la personnalité algérienne aux côtés de l'islam et de l'arabité,
- Et la légitimité de la revendication de l'enseignement de la langue amazighe dans l'école algérienne dans sa dimension de langue de tous les Algériens.

Deuxièmement: S'agissant du mécanisme de prise en charge de la langue amazighe, les représentants de la Présidence de l'Etat ont confirmé la volonté des pouvoirs publics de mettre sur pied un Conseil national chargé de la réhabilitation de l'amazighité en tant que l'un des fondements de l'identité nationale et de la promotion de la langue amazighe dans les systèmes de l'enseignement et de la communication.

La composition et le fonctionnement de ce conseil national devraient être arrêtés en concertation avec les mouvements et les associations concernés et sa mise en place pourrait intervenir avant la fin du mois de juin de cette année.

Les représentants de la Présidence ont souligné le fait que, s'agissant du mécanisme, la volonté nationale de promouvoir l'amazighité en général et la langue amazigh en particulier, devrait surtout s'attacher à promouvoir:

- La participation des concernés,
- Et l'action dynamique de ce mécanisme et la mise en œuvre effective de ses conclusions.

Troisièmement: S'agissant de la levée du boycott scolaire et du rattrapage pédagogique, les représentants de la Présidence de l'Etat ont confirmé la disponibilité des Pouvoirs Publics à organiser des sessions spéciales de rattrapage et d'examens requis pour un bon déroulement de l'année scolaire et universitaire 1994 / 1995 ainsi que les accompagnements nécessaires. Ils ont, également, souligné que ces sessions spéciales de rattrapage et d'examens devraient, naturellement, être l'objet d'une concertation entre les administrations des ministères concernés d'une part, et les corps enseignants et parents d'élèves, d'autre part.

Quatrièmement: S'agissant des séquelles et problèmes liés au boycott scolaire, les représentants de la Présidence ont donné l'assurance que des directives seront données pour que ces séquelles et ces problèmes soient pris en charge avec un esprit de bonne volonté et de concorde.

La réunion a duré plus de six heures. Cette réunion était une source d'espoir pour l'ensemble du peuple Algérien et pour les Pouvoirs Publics également, de voir enfin la revendication amazigh dépasser la controverse et s'inscrire dans sa dimension véritable et légitime de promotion de l'entité nationale. Une très importante frange de la population, familles, parents d'élèves et élèves, attendent la levée du boycott scolaire. L'Etat responsable, du devenir de jeunes générations, partage cette attente.

Malheureusement, les qualificatifs et les termes auront, encore une fois, pris le dessus dans le début sur des percées concrètes et bienvenues de l'amazighité en Algérie. En fait, de tels qualificatifs ou termes, relèvent du champ exclusif de la Constitution et de la volonté souveraine de toute la Nation.

C'est, donc, avec regret que le constat doit être tiré. En dépit de huit mois de dialogue et d'efforts incessants, l'incompréhension et la méfiance persistent encore au détriment du sort de centaines de milliers d'enfants, et surtout, autour d'une question nationale.

En effet, la question de l'amazighité est une question nationale, et la volonté de la résoudre constructivement est, elle aussi, une volonté nationale.

Cette volonté nationale est, aussi, celle de l'Etat comme le reflète la déclaration du Chef de l'Etat devant les représentants des séminaristes pour l'enseignement de l'histoire le 25 Mars dernier et dans laquelle il soulignait que:

« En cette période de rupture que nous devons toujours approfondir dans notre pays, nous devons rompre également avec l'exclusion, la marginalisation et l'amnésie envers notre passé, notre Histoire et notre Culture. La jeunesse algérienne doit les récupérer dans leur

totalité pour se convaincre qu'elle appartient à une grande nation, riche en expériences et en références ».

Fidèle à sa tradition de transparence, l'Etat se devait de rapporter ces informations à l'opinion publique nationale. L'Etat garde l'espoir que la raison prévaudra au profit de l'identité de toute la Nation algérienne, au bénéfice de tous ceux qui sont aujourd'hui victimes d'un regrettable boycott scolaire, et au service de l'Algérie ».

Après le communiqué de la Présidence chacun avait fait la lecture à sa façon. Le 18.04.1995 une réunion de tous les acteurs concernés était convoquée par mes soins pour faire une lecture objective et nous sommes tombés d'accord pour dépasser les qualificatifs et les termes qui relèvent du champ exclusif de la constitution, nous nous sommes contentés de « la langue de tous les Algériens ».

Le même jour, je reprends contact avec le Wali et la date de reprise des négociations a été arrêtée avec la Présidence pour le 22.04.1995.

Lors de notre réunion avec tous les acteurs à Tizi-Ouzou il a été convenu que le premier volet de la plate-forme dit « politique » devait être négocié par les animateurs du MCB.

Le deuxième volet dit « Pédagogique » était confié aux parents d'élèves et le troisième volet appelé « sanctions liées au Boycott » était du ressort des syndicats.

La première séance était consacrée donc au volet politique qui a été très bien négocié par les membres du MCB, les représentants de la Présidence ont satisfait la délégation.

Nous allions passer au deuxième point de la plate-forme lorsque les animateurs du MCB « commissions Nationales » demandent d'ajouter un complément à la plate - forme qui, organiquement parlant, devait faire l'objet de discussions, entre les acteurs.

Malgré cela, les représentants de la présidence ont accepté le complément demandé mais rédigé d'une autre manière que prévue sans toutefois changer le fond.

Après cette pomme de discorde inattendue, les animateurs du MCB « Commissions Nationales », suivis du SATEF, ont quitté la table des négociations. Nous avons continué avec le reste de la délégation qui était majoritaire, 10 signataires sur 12.

L'ensemble des points contenus dans la plate-forme du 4.04.1995 ont été tous arrachés à la satisfaction de tout le monde.

La meilleure preuve que je peux joindre c'est de comparer le contenu de notre plate-forme avec le communiqué de la Présidence du 22.04.1995.

Communiqué de la Présidence du 22.04.1995

Une rencontre a regroupé, hier, des représentants de la Présidence de l'Etat et des représentants des mouvements et associations ci-après:

- Les Fédérations des parents d'élèves de Bouira, Béjaïa et Tizi Ouzou;
- Des représentants du MCB - Coordination Nationale;
- Du MCB - Commission Nationale;
- Du MCA;
- Du M'Zab;
- Les personnels de l'éducation (UGTA) de Tizi-ouzou, de Béjaïa et sétif.
- De l'UDT;
- Du SATEF
- Syndicats enseignement Béjaïa;
- Fédération fils de chahid Tizi-ouzou

(Les délégations du MCB - Commissions Nationales et du Satef se sont retirées en cours de débat).

A l'issue d'un débat exclusif durant lequel, les mouvements et associations ont exposé leur plate-forme de revendications, et écouté les explications fournies sur les efforts déployés par l'Etat en vue d'une solution au problème amazigh;

- Vu les revendications exposées par les mouvements et associations présents;

- Vu la déclaration faite par le Président de l'Etat devant le Conseil des Ministres le 5 décembre 1994 dans laquelle il a confirmé que l'amazighité est une composante incontournable de l'identité et de la personnalité algérienne aux côtés de l'islam et de l'arabité et dans laquelle il a souligné également la légitimité de la revendication de l'enseignement de la langue amazigh dans l'école algérienne dans sa dimension de langue de tous les Algériens.

- Vu la déclaration faite par le Président de l'état le 25 mars 1995 devant les confrenciers réunis pour l'enseignement de l'histoire et dans laquelle le Chef de l'état a souligné que « l'Algérie doit rompre avec la marginalisation et amnésie envers notre passé notre Histoire et notre Culture » « et que la jeunesse algérienne doit les récupérer dans leur totalité pour se convaincre qu'elle appartient à une grande Nation riche en expériences et en références ».

- En aboutissement des efforts déployés par l'Etat avec tous les mouvements et associations concernés par le problème de l'amazighité.

Il a été convenu ce qui suit:

1 - La création d'une instance dotée de compétences exécutoires, rattachée à la Présidence de la République. Elle sera chargée de la réhabilitation de l'amazighité en tant que l'un des fondements de l'identité nationale et de l'introduction de la langue amazigh dans les systèmes de l'enseignement et de la communication. Cette instance, qui reflète la volonté de l'Etat de donner sa place à cette composante de l'identité nationale, sera dotée des moyens nécessaires et regroupera les compétences nationales en la matière ainsi que les représentants de l'Etat. Elle sera chargée de dégager les mesures exécutoires à même de permettre la concrétisation des objectifs qui lui sont assignés, mesures qui seront mises en œuvre par les organes et structures compétents de l'Etat.

La mise sur pied de cette instance interviendra avant la fin du mois de mai 1995.

2- La levée du boycott scolaire dans les régions concernées;

3- Les représentants de la Présidence de l'Etat ont assuré les membres des délégations présentes que les mesures nécessaires pour la reprise des cours et la sauvegarde des cursus scolaires et l'intérêt des élèves et étudiants concernés seront arrêtées de concert entre les administrations des ministères concernés d'une part, et les représentants des enseignants et des parents, d'autre part;

4- Les représentants de la Présidence de l'Etat ont assuré, également, les membres des délégations présentes que l'ensemble des problèmes administratifs et autres conséquences liées au boycott scolaire seront pris en charge par l'Etat avec un esprit de bonne volonté et de concorde, et notamment avec le souci de sauvegarder l'avenir des élèves et étudiants concernés, ainsi que la carrière des personnels enseignants concernés.

V La levée du boycott:

A partir de ce moment, il fallait faire un appel à la télévision pour annoncer la fin du boycott pour les 700.000 élèves, leurs parents et leurs enseignants.

La tâche m'a été confiée par l'ensemble des acteurs, cela a été fait le mardi 23/04/1995 à 20 heures afin que nos enfants reprennent les bancs de l'école le 29/04/1995, pour une reprise appelée « remise à niveau » car les élèves avaient perdu tous les réflexes pédagogiques après 11 mois « d'absence ».

VI Projet de décret portant création de l'institution

Du 23 avril au 27/05/1995, nous avons repris les négociations afin de finaliser les accords:

- Rédaction du projet de décret
- Echéances
- Appellation de l'institution
- Choix et le nombre des membres
- Date de l'installation
- Mécanismes de prises en charge

Concernant l'appellation de l'institution, je tiens à souligner que la Présidence ne nous a rien imposé; le choix du Haut Commissariat à l'Amazighité a été retenu par la délégation.

Quant aux choix des membres, nous avons opté pour le système de quota reparti entre les différents mouvements que ce soit pour les compétences que pour les militants.

Il y a lieu de signaler que toutes les individualités proposées par la Présidence ont été toutes rejetées par méfiance.

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE L'ETAT DU 28 Mai 1995

Le Président Liamine ZEROUAL, Président de l'Etat vient de procéder ce jour à la signature d'un Décret Présidentiel portant création d'un Haut Commissariat chargé de la réhabilitation de l'amazighité et de la promotion de la langue amazighe dénommée « Haut Commissariat à l'Amazighité »

Cette décision entre dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions contenues dans le communiqué en date du 22 Avril 1995. Elle reflète également le résultat des discussions qui se sont déroulées ces derniers jours entre des représentants de la Présidence de l'Etat et les représentants des mouvements et associations qui ont été parties au communiqué du 22 Avril 1995.

L'exposé des motifs du décret présidentiel signé ce jour précise que « la création du Haut Commissariat chargé de la réhabilitation de l'amazighité et de la promotion de la langue amazighe, dénommé Haut Commissariat à l'Amazighité est le couronnement des

efforts déployés par l'Etat en direction des mouvements et associations concernés par la question de l'amazighité ».

Il précise également que cette mesure « concrétise les dispositions prévues par le communiqué du 22 Avril 1995 », de même qu'elle est « une réponse à une revendication

juste et légitime, une revendication qui a rencontré la disponibilité de l'Etat concernant l'un des fondements de l'identité nationale ».

Cet exposé des motifs rappelle en outre que dans sa déclaration du 5 Décembre 1994 devant le Conseil des Ministres, Monsieur le Président de l'Etat a affirmé que « l'amazighité est une composante incontournable de l'identité et de la personnalité algérienne aux côtés de l'Islam et de l'arabité », soulignant également « la légitimité de la revendication de l'enseignement de la langue amazighe dans l'école algérienne, dans sa dimension de langue de tous les Algériens ».

Il rappelle par ailleurs que, dans sa déclaration du 25 Mars 1995 devant les participants à la Conférence pour l'enseignement de l'Histoire, le Chef de l'Etat a souligné que « l'Algérie doit rompre avec la marginalisation et l'amnésie envers notre passé, notre Histoire et notre culture et que la jeunesse algérienne doit les récupérer dans leur totalité pour se convaincre qu'elle appartient à une grande nation riche en expériences et en références ».

« Dès lors, la création du Haut Commissariat à l'Amazighité reflète la volonté de l'Etat de réhabiliter et de promouvoir cette composante de l'identité nationale en mobilisant les moyens matériels, humains et organisationnels nécessaires à la réalisation de cet objectif », ajoute l'exposé des motifs.

A cet égard, on relèvera que le décret présidentiel portant création du Haut Commissariat à l'Amazighité stipule notamment que cette structure ainsi créée sera chargée de dégager les mesures exécutoires à même de permettre la concrétisation des objectifs qui lui sont assignés dans le cadre de ses missions. Ces mesures seront mises en œuvre par les organes et structures compétents de l'Etat.

Les attributions conférées à cette structure et son niveau de rattachement témoignent de l'importance que l'Etat accorde à ses missions. Sa nature et son organisation soulignent un souci d'efficacité dans la réalisation de ses tâches.

Enfin, signalons que l'installation de cette instance désormais officiellement créée, interviendra dès que seront finalisées les consultations portant sur sa composition.

CONCLUSION:

La mentalité amazigh est basée sur la division depuis la nuit des temps, par excès de démocratie. Avec une telle culture, le pouvoir en tire et en tirera toujours profit ainsi que les ennemis de l'Amazighité.

La plate-forme du 4.04.1995 initiée par les parents d'élèves a:

1. Assuré la survie même du MCB
2. Ancré la revendication auprès des masses
3. Sauvé les enfants d'une catastrophe inestimable
4. Donné une sueur froide aux arabo-bathistes
5. Redonné confiance au peuple Amazigh.

Pour terminer, je reprendrais volontiers une citation d'un éminent arbitre de football pour ses collègues. Je cite: « *le jour où vous cesserez de vous manger entre vous, ce jour-là vous pouvez arbitrer sans sifflet.* »

* Membre du H.C.A

Ekk r a mm is umazigh

Sghur Mass Muhend u Yidir At Amrane *,

Tasetna :

Ekk r a mm is umazigh
Iɣij n egh yuli-dd
Aɣas ayag'ur-t Arigh
Tawala n gh a gma tezzi-dd

TaseddaŮt 1 :

Azzl in'as i Mas Inisa
Tamurt is tukwi-dd, ass-a
Arraw is mlaln dduŮlen
Deg Æekwan lejdu d feŮÅen

TaseddaŮt 2 :

In'as, in'as i Yugurten
Arraw is s annar ffghen
TtaŮ ines d at idd rren
Ism is at idd skeflen.

TaseddaŮt 3 :

Seg durar idd tekka tighri
S amennugh nebda tikli
Tura ulach, ulach a kukru
An-nerreÅ wal'an-neknu.

TaseddaŮt 4 :

S umeslay n egh an-nili
Azekk'ad yif iŮelli
Tamazight ad-tegm, ad-ternu
D-tagwejdut n wemeddu.

TaseddaÛt 5 :

Ledzzayer tamurt āzizen
Fell am an-nefk idammen
Ighenn'im yeffgh it usigna
Tafat im d l'aurria.

TaseddaÛt 6 :

Igidr n tiggureg yufgen
Siw'Y azul i watmaten
Si « Terga zeggwaghn » aar Siwa
D asif idamnn a tarwa.

**LE HAUT COMMISSARIAT
A L'AMAZIGHITE**

Par Djaffar Ouchellouche*,

Rappel Historique :

Le Haut Commissariat à l'Amazighité a vu le jour après près d'une année de grève scolaire et universitaire des wilayas amazighophones de Tizi ousou, Béjaia, en partie Boumerdès et Bouira.

Cette mobilisation a été précédée par la proclamation du Mouvement Culturel Berbère/Coordination Nationale, qui déclare « Tamazight langue nationale et officielle » devant plus d'un million de citoyens rassemblés à Tizi ousou, le 17 janvier 1994.

Durant le boycott de l'école et de l'université, qui s'est étalé du 10 septembre 1994 au 29 avril de l'année 95, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les représentants du gouvernement et les animateurs du mouvement.

Une commission nationale, appelée « Commission Sifi » a été mise sur pied par le chef du gouvernement du même nom, le 2 octobre 1994, afin de répondre à la revendication. Cette commission a consommé son échec le 31 décembre de la même année, lorsque les représentants des quarante huit wilayas présents ont rendu leurs conclusions qui sont rejetées en bloc par le MCB.

La Présidence de la République décida alors de prendre le dossier en charge.

Après de nombreux contacts avec cette haute instance, tous les acteurs qui se sont mobilisés pour la revendication amazigh se réunissent sur invitation du président de la Fédération des Parents d'Elèves, de Tizi-Ouzou le 4 avril 1994 à Tizi ousou, et dégagent une plate-forme de négociations commune.

Les négociations avec les représentants de la Présidence de la République sont sanctionnées, le 22 avril 1995, par un accord, qui a donné naissance au Haut Commissariat à l'Amazighité.

I Missions :

Les accords du 22 avril 1995 ont été concrétisés par le décret présidentiel N° 95/147 du 27 mai de la même année, paru au journal officiel de la République algérienne N° 29 daté du 28 mai 1995.

L'article 1^{er} de ce décret stipule qu'il est créé une structure dénommée Haut Commissariat à l'Amazighité, chargée de la réhabilitation de l'amazighité et de la promotion de la langue amazigh.

Concrètement la mission du HCA consiste à réhabiliter l'amazighité dans ses dimensions historique, culturelle et civilisationnelle. Et particulièrement la promotion de la langue en mettant à sa disposition les outils nécessaires à son épanouissement par la création de centres de recherche, de documentation, de formation des enseignants, de développement de matières pédagogiques et didactiques. Le HCA est rattaché à la Présidence de la République. Le Haut Commissaire est nommé par décret présidentiel. Il est placé sous l'autorité directe du chef de l'Etat (art 8).

Le même souci est accordé par le décret, pour l'introduction de tamazight dans le système de la communication.

Cela signifie que le HCA échappe à toutes les turbulences politiques qui pourraient entraver sa mission : la Présidence de la République étant une instance non partisane et l'organe suprême du pays.

En outre le Haut Commissaire est président d'office du Comité Intersectoriel de Coordination (CIC) et du Comité Plénier d'Organisation et de Suivi (CPOS), (art 16 et 18), dont nous verrons plus loin les objectifs.

- Le HCA définit les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la politique nationale de réhabilitation de l'amazighité ; il en élabore les programmes avec les secteurs concernés, veille à leur mise en exécution, évalue les résultats et en fait rapport au chef de l'Etat (art 5 et 6).

Les ministères concernés pour la mise en œuvre des programmes arrêtés par le HCA en collaboration avec ces structures :

- le ministère de l'éducation nationale
- le ministère de l'enseignement supérieur
- le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle
- le ministère la communication et de la culture
- le conseil national à la planification
- le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement
- le ministère de la justice
- le ministère des transports

II Organisation et fonctionnement :

Le Haut Commissariat comprend :

- 1 - Un Comité Pédagogique Scientifique et Culturel (CPSC)
- 2 - Un Comité Intersectoriel de Coordination (CIC)
- 3 - Un Comité Plénier d'Orientation et de Suivi (CPOS)
- 4 - Une administration composée de directions d'études

1- Le CPSC est composé de 25 membres. L'objectif de ce comité est d'assister le Haut Commissaire dans l'élaboration des décisions en rapport avec ses missions. Il est présidé par une personnalité choisie par ses pairs.

Les membres du CPSC sont choisis pour leur compétence, leur expérience et/ou leurs travaux dans le domaine amazigh.

Ils sont désignés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Ils sont nommés par décret présidentiel.

Les 25 membres de ce comité actuel ont été tous choisis parmi le mouvement associatif amazigh (MCB, MCA des Aurès, mouvements du M'zab et Targui)

2- Le CIC est composé de représentants des institutions nationales chargées de la mise en œuvre des programmes arrêtés par le HCA. Ils sont normalement la courroie de transmission entre le HCA et leurs organismes respectifs. Mais en réalité, exception faite des représentants des ministères de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, les autres limitent leur participation à répondre aux convocations du HCA. Ainsi, les programmes ambitieux, mais réalistes, élaborés par le HCA dans le domaine de l'introduction de tamazight dans le système de la communication et celui de la culture ont subi une fin de non-recevoir de la part des ministres qui se sont succédés depuis la création du HCA. Le CIC ne s'est réuni qu'une seule fois, lors de son installation.

Le HCA estime dérisoire, par exemple, la place réservée à tamazight à la télévision algérienne, à travers l'unique journal de 18 heures. Ce type d'exemple peut être multiplié par cent.

3- Le CPOS est l'instance délibérante qui regroupe le CPSC et le CIC. Il est présidé par le Haut Commissaire.

Il se prononce sur les voies et moyens de la mise en œuvre des programmes liés à l'objet du Haut Commissariat. Il se prononce sur les rapports de mise en œuvre et de suivi de ces programmes.

Etant donné que le CIC n'est pas réellement opérationnel, la portée du CPOS n'a pas l'efficacité que lui confère le décret présidentiel N° 95/147.

4- Le Comité Inter-Ministériel (CIM), créé sur injonction du Président de la République, a cessé toute activité aussitôt installé.

On peut alors, aisément constater que les seuls objectifs réalisés par l'institution sont le fait du CPSC et des directions d'études du HCA.

Malheureusement ces objectifs réalisés n'ont pas encore permis de concrétiser l'institutionnalisation de tamazight dans les domaines définis par les missions confiées à l'instance présidentielle et qui doivent être mises en œuvre par les départements ministériels concernés.

Les moyens mis par l'Etat, à la disposition du HCA, ne permettent que le déroulement de son fonctionnement interne.

Certes le HCA est doté de l'autonomie financière ; mais son budget n'a subi aucune amélioration depuis 1996. Le plan d'austérité décidé par le gouvernement au lendemain de l'installation de notre institution grève l'évolution naturelle de l'entité amazigh naissante.

Si les montants alloués sur certains chapitres budgétaires étaient suffisants au démarrage, ils sont aujourd'hui dérisoires, voir insignifiants face aux besoins engendrés par l'exécution des programmes relevant directement du domaine d'intervention du HCA.

Parmi les chapitres budgétaires restrictifs, on peut citer ceux relatifs aux contrats d'études, à l'encouragement aux mouvements associatifs amazigh et l'aide aux actions culturelles (éditions, productions etc...). Si bien que ces associations, producteurs, auteurs amazighs, déclarés « persona non grata » par les organismes étatiques, se rabattent sur le HCA qui ne peut les satisfaire tous, du fait de ses moyens limités. Il en résulte une déception compréhensive, mais qui ne prend pas en compte les limites d'intervention du HCA dans ces domaines.

Le Haut Commissariat à l'Amazighité est doté d'une administration centrale composée d'un Secrétaire Général qui assiste le Haut Commissaire et coordonne les activités de trois directions d'études et d'une direction de l'administration générale.

Les directions d'études sont organisées en sous-directions et bureaux.

Chacune des directions est chargée de missions précises de soutien à l'action du Haut Commissariat.

a - La direction de l'enseignement et de la recherche est chargée :

- * De réunir les éléments nécessaires à la détermination des objectifs de l'enseignement de tamazight

- * De la programmation et du développement de cet enseignement dans le système national d'éducation et de formation, conjointement avec les instances concernées.

- * De la contribution à l'élaboration, l'expérimentation et l'évaluation des programmes, méthodes et moyens didactiques propres à cet enseignement.

- * De la participation à la recherche et à la réflexion concernant le système national d'éducation et de formation.

b - La direction de la communication est chargée de :

- * Promouvoir le développement de la production et de la circulation de l'information écrite et audiovisuelle en langue amazigh.

- * D'encourager la publication en langue amazigh dans la presse nationale.

- * De concourir à réunir les conditions de diffusion, de publication en langue amazigh, à travers le territoire national et dans les milieux de l'émigration

- * Œuvrer, conjointement avec les organismes concernés, à l'intégration de la langue amazigh dans l'environnement national

c - La direction de la promotion culturelle est chargée de :

- * Impulser et soutenir la promotion culturelle amazigh dans ses différents aspects

- * Contribuer à la protection du patrimoine culturel amazigh et à sa promotion.

- * Participer au développement de la recherche en vue de la réappropriation de la dimension historique amazigh.

Avec le concours de ces directions d'études, le HCA a finalisé les options fondamentales pour la réhabilitation et la promotion de Tamazight dans sa triple dimension : identitaire, culturelle et linguistique, à travers trois séminaires nationaux organisés durant le premier semestre de 1998.

Les thèmes de ces séminaires sont :

- l'histoire

- Tamazight dans le système éducatif

- Tamazight dans le système de la communication

Ces séminaires ont permis de regrouper des scientifiques, des chercheurs, des spécialistes et des praticiens des domaines considérés, visés par les trois séminaires.

Un début de mise en œuvre des résolutions de ces séminaires est déjà engagé avec le ministère de l'éducation nationale.

Le travail d'approche entamé entre le HCA et cette institution depuis septembre 1998 a débouché sur la mise en place d'une commission mixte élargie. Cette commission mixte a dégagé sept groupes de travail, appelés « ateliers », qui ont été installés le 3 février 1999. Il s'agit des ateliers :

- 1- Pédagogie et didactique

- 2- Formation des formateurs

- 3- Recherche

- 4- Alphabétisation

- 5- Enseignement de l'histoire

- 6- Information et communication

- 7- Colloque d'experts

Les contacts ont repris avec le Ministère de la communication et de la culture, à l'occasion de la nomination du nouveau ministre de cette institution. Le HCA espère pouvoir mettre en place, assez rapidement, le même type de commission avec le ministère de la communication et de la culture que celle du HCA/MEN.

* Sous Directeur à la réhabilitation de l'environnement culturel (HCA)

LA MORT ABSURDE DES AZTEQUES (EXTRAIT)

Par Mouloud MAMMERI,

L'entreprise est déjà commencée. Les Celtes sont sevrés de mirage... cruellement ! Ainsi de l'horizon, dont le sens s'est inversé depuis que les sauvages savent qu'il y a des blancs et qui vivent, et qui visent. L'horizon c'était jadis le lieu des choses accomplies. Les servitudes, les maladies, les manques c'était l'en-deçà de l'horizon, l'espace clos d'un terroir de tribu. Mais par-delà, derrière la vallée définie des larmes, il y a le pays enchanté. Un jour pour sûr de derrière l'horizon allait surgir... quoi au juste ? Mais tout justement.

Les enfantillages sont finis et ce que les Blancs appellent l'aliénation dans la fable. Les sauvages maintenant sont adultes et civilisés. Derrière l'horizon désormais c'est le champ de la mort, mais non point de cette mort réconciliée, qui n'est que l'autre face de notre vic, et où ceux qui sont partis errent dans les prairies vertes et l'amour apaisé, mais la mort bête avec un 22 long rifle. du sang sur la poitrine et... plus rien après. Parce qu'aux vivants et aux morts on a tué l'horizon : après l'horizon de nos yeux tous les horizons se ressemblent, ils sont lourds et bourrés de morts et de Blancs précis comme des balles.

Mais l'inquiétude n'exclut pas la lucidité, elle l'implique. La tentation première - et fatale - de qui cherche le salut, c'est le retour aux mythes d'avant la pomme (si l'on appelle ainsi le premier contact avec les Blancs). Vision bien intentionnée, mais d'aventure plus meurtrière que le franc appétit du loup : lui du moins éveille la vigilance. L'Eden se meurt ! A vouloir à toute force le maintenir dans l'espace irréel des authenticités controuvées (il n'y a plus d'authenticité que dans les nostalgies de certains livres d'Occident) on l'efface plus radicalement : en mythifiant le bon sauvage on mystifie tout le monde, y compris lui !

On ne ressuscite pas les horizons perdus. Ce qu'il faut c'est définir les horizons nouveaux. Pour cela on ne peut pas se substituer aux sauvages agressés, on ne risque que de légitimer l'agression et la rendre plus efficace. Le plus grand service que l'on puisse rendre aux ethnocides en puissance, c'est de s'abstenir de les civiliser et définir pour eux leur bonheur.

Le problème qui se posera dans un deuxième temps est celui de la définition de leur « être ensemble » par les hommes, il faut ajouter : par tous les hommes, et la distinction est essentielle. Car le problème n'est plus désormais celui des seuls « autres », confrontés au risque de leur disparition en tant qu'autres, et quelquefois de leur disparition tout court. Il est celui de la conjonction des porteurs de différences, qui pour une fois ne chercheraient pas à les résoudre par la réduction, car la réduction est porteuse de mort pour tous : les réduits bien sûr, mais aussi les réducteurs. Quand une tribu australienne abdique par le fait d'une violence concrète ou symbolique, ce ne sont pas les Maoris qui sont diminués, c'est l'humanité tout entière qui a subi une irréparable perte.

Par chance le siècle qui a secrété le poison a aussi produit l'antidote. Depuis un demi-siècle nous avons mué - et assez pour que les hommes prétendent décider du visage et du sens à donner à leur existence, plutôt que d'en subir comme jadis les absurdes conditions. Quatre cents ans après la mort des Aztèques nous mourrons encore, nous tuons aussi, mais la nausée, la colère et le rêve informent de plus en plus nos gestes et jusqu'à notre façon de mourir.

ENSEIGNER TAMAZIGHT

Par Slimane CHABANE *,

INTRODUCTION :

Après quatre ans d'enseignement de notre langue ancestrale dans l'institution de l'état qu'est l'école, beaucoup d'encre a coulé. Quel que soit ce qui a été dit depuis le lancement des classes - pilotes en octobre 1995 par le Ministère de l'Education Nationale, sur proposition du Haut Commissariat à l'Amazighité (institution organisatrice du premier stage officiel de l'intention des enseignants de langue amazigh), l'enseignement de cette discipline est devenu officiel dans notre pays.

Cette expérience, unique dans les annales Nord - Africaines : "presque continentale" pour reprendre une expression du Ministère de l'Education Nationale (Cf. Rapport), espace géographique où Tamazight est historiquement la première langue et langue maternelle, a toutes les chances de réussir et de se généraliser dans notre pays.

I Quoi enseigner ? L'outil : la langue.

Normalement, pour enseigner, il faut une langue normalisée et standardisée. Mais en l'état actuel de la langue amazighe, fallait-il attendre cette norme avant de lancer l'opération ?

Non. Car cela demandera beaucoup de temps, éloignera la langue de ses locuteurs et pourra même faire courir le risque de fabrication d'une langue par les seules élites dans des laboratoires et nous nous serions retrouvés devant une langue sèche, morte, sans âme.

Une telle expérience a eu des effets néfastes en d'autres temps, sous d'autres cieux. Profitons de l'erreur des autres. Inversement, la démarche d'enseignement des variantes préconisée au début a été un choix réaliste et judicieux fait par le Haut Commissariat à l'Amazighité.

A l'avenir (court ou moyen terme), il faut introduire progressivement un enseignement inter - variantes pour favoriser l'inter - compréhension en vue de converger à moyen ou long terme, par la standardisation et la normalisation vers une langue commune unifiée. Des programmes communs pour chaque cycle et niveau doivent être élaborés. Tamazight se trouvant actuellement à l'état brut si l'on peut dire.

Une didactisation des contenus des programmes doit être faite et à ce niveau de l'expérience, il faudrait même aller vers l'élaboration de fiches au niveau central que l'enseignant doit doser et adapter.

Les objectifs qui seront assignés à l'enseignement de Tamazight se feront conformément à un statut juridique qui doit lui être reconnue : celui de langue nationale et

officielle. Les objectifs et le statut sont intimement liés. En tout cas, cet enseignement doit être obligatoire.

1 - Problèmes de terminologie :

Aussi bien pour l'enseignement actuel, celui de Tamazight, que pour celui qu'on projette de réaliser, celui en Tamazight particulièrement, le problème de terminologie est posé ; il y a un manque flagrant.

En vue de combler ce vide, les spécialistes, et seulement les spécialistes, chercheurs, linguistes et universitaires doivent s'atteler à enrichir la langue selon les normes admises. Quant à l'opération de recueil lexical qui doit tout de suite commencer, toute la société est concernée.

En vue de la réalisation de ces deux actions, une structure scientifique (académie, centre de standardisation, institut de planification...) ; doit être créée dans les plus brefs délais et tous les moyens doivent être mis à sa disposition.

2 - La graphie :

Tout au long de l'Histoire, la langue amazigh a connu trois (03) graphies : tifinagh, arabe, latin.

En ce moment depuis le début du siècle, la tendance converge vers l'utilisation systématique de la notation usuelle à base de la graphie latine. Même les chercheurs qui ont utilisé, jusque là, la graphie arabe, (et même tifinagh), exemple du Maroc et du M'zab, travaillent maintenant avec les caractères latins. Toute la production actuelle : littéraire, linguistique, scientifique se fait dans cette graphie.

L'affaire est scientifique, la décision est politique. Il est proposé une rencontre (colloque) de scientifiques afin de trancher formellement la transcription de Tamazight. La décision politique a besoin de la caution et de l'aval des scientifiques. Toutefois, en attendant cette décision, la transcription actuelle doit être maintenue.

II A qui enseigner ? Publics visés :

La raison, l'objectivité et le souci des résultats auraient dicté que l'on multipliat l'objet, le terrain, les circonstances et l'environnement de l'expérience dans le but de recueillir un maximum de données qui serviront de base de départ pour la relance de l'expérience.

A l'inverse, limiter l'expérience d'enseignement de Tamazight aux seuls élèves qui y auraient opté, c'est restreindre d'emblée les données et les résultats de l'expérience. Par ailleurs, on ne peut pas suivre et évaluer objectivement un enseignement en le limitant par des instructions et des correspondances aux seuls "optants" (c'est à dire aux seuls berbérophones). Ce qui n'est pas justifié, puisque selon les enseignants eux-mêmes, certains apprenants non-berbérophones se trouvent être de brillants élèves.

Quant aux élèves en difficultés, des mesures pédagogiques appropriées (rattrapages, années préparatoires...) doivent être prises en leur faveur.

Le public visé par l'enseignement de Tamazight peut se limiter à des établissements expérimentaux en vue de faciliter l'exécution, le suivi, le recueil de l'information et l'évaluation de l'expérience. Mais les élèves devraient être concernés sans aucune restriction ni option. Ces élèves doivent évoluer dans un milieu favorable et préparé que sont les établissements ciblés, pour les raisons citées plus haut. Ces élèves seront d'un même niveau et suivis durant leur cursus scolaire fondamental et secondaire, tout en gardant les divisions pédagogiques telles quelles, sans "réaménagement". Nous aurons ainsi un public varié sans qu'il soit absolument hétérogène. (d'ailleurs existe-t-il un seul niveau en classe ?).

Cette situation d'enseignement de Tamazight, à plusieurs variantes et données, permettra à l'expérience d'avoir plus de chance de réussir car constituant un terrain riche et varié. Les données recueillies serviront aux personnes chargées de l'observation, de tirer les conclusions et d'apporter au fur et à mesure les correctifs adéquats.

III QUI ENSEIGNE ? (PROFIL ET FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT)

Répondant à un impératif social, culturel, revendicatif... le HCA, lance, en Août 95, un stage de perfectionnement à l'intention d'enseignants et d'autodidactes en vue d'encadrer les classes pilotes amazigh à la rentrée de 1995.

Il est important de signaler tout de suite que le souci de l'efficacité pédagogique n'était pas absent à cette rencontre. Sur 302 candidats au stage, un test d'admission a sélectionné 267. A la fin du stage, seuls 246 passeront le cap de l'examen final.

Du 09 au 31 Août 95, durée du stage de perfectionnement, ces candidats à l'enseignement de Tamazight ont suivi des cours et/ou conférences qui vont de la langue, à la pédagogie, à la didactique des langues jusqu'à l'histoire... L'encadrement a été assuré par d'éminents inspecteurs et des magisters en Tamazight du département de Béjaïa.

A la fin du stage, un programme d'enseignement et un recueil de textes ont été mis à la disposition des futurs enseignants.

Au cours de l'université d'été qu'organiserait le MEN à l'intention de ces mêmes enseignants, les inspecteurs encadreurs reconnaîtront eux-mêmes les acquis pédagogiques de ces enseignants, malgré les quelques lacunes relevées chez la minorité d'enseignants qui ne venait pas du secteur de l'éducation.

Au cours des années suivantes, le MEN procédera au recrutement d'enseignants relevant de son secteur, par reconversion. Il est tout de même créé quelques postes budgétaires supplémentaires pour le recrutement d'étudiants de magister en Tamazight.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un personnel encadreur et un effectif enseignant de formation hétérogène. Même si leurs compétences, en matière de langue, sont plus ou moins homogènes, leurs acquis en pédagogie sont plutôt limités pour les uns, assez bons pour les autres et satisfaisants pour les derniers.

En vue de l'extension, à long terme, de la généralisation de l'enseignement de la langue amazigh, un plan de formation des futurs enseignants sera mis en place.

A - FORMATION INITIALE :

Nous proposons l'ouverture de sections amazighes dans les ITE (Alger, Batna, Bouira, Ghardaïa, Tamanrasset, Béjaïa, Tizi-Ouzou...), pour la formation d'une durée d'une année minimum, pour les universitaires et les enseignants ayant exprimé le vœu de reconversion.

Cette formation va concerner aussi bien le volet langue : grammaire, linguistique que le volet pédagogique : psychologie, didactique...

L'encadrement peut être assuré par des inspecteurs désignés à cet effet, ceux chargés du suivi et les enseignants en exercice.

Toutefois, des séminaires, notamment des journées d'études et autres rencontres, peuvent être pris en charge par le personnel du ministère et des universitaires des instituts amazigh à des périodes régulières et ce afin de suivre l'évolution de l'opération et l'avancée de la formation.

Une formation peut également concerner les enseignants de la formation professionnelle qui émettent le vœu de se reconvertir dans le cadre de l'introduction de Tamazight dans ce secteur.

A cet effet, les universitaires des ILCA et autres chercheurs seront sollicités pour l'enrichissement de la langue en matière de terminologie propre à la formation professionnelle.

D'autres profils (niveaux) – 3^{ème} AS notamment – peuvent être également concernés par une formation d'animateurs en vue d'être affectés dans les différentes structures que sont les centres culturels et les maisons de jeunes.

Pour chaque catégorie d'encadreurs (du système éducationnel, formation professionnelle et animateurs de centres de jeunes) un programme sera tracé et des objectifs arrêtés.

B- FORMATION CONTINUE :

Elle concernera tous les enseignants en exercice et sera un complément à la formation initiale. Elle va assurer l'amélioration de la compétence et la qualité de l'enseignement.

Comme pour les autres matières, elle est prise en charge au niveau local par les inspecteurs désignés à cet effet et chargés de l'opération.

Elle se résume à des visites d'orientation et d'inspection, et à des regroupements pédagogiques (conférences, journées d'études, séminaires ...) Les rencontres peuvent se tenir aussi, au niveau régional et / ou national.

Dans le cadre de ce plan de formation et dans le but de permettre un recueil rapide et fidèle de données ainsi qu'une formation des enseignants, ces derniers se retrouveront pour échanger leur expériences, ils rapporteront avec eux des données que nous aurions arrêtées auparavant, transcrits dans une « fiche de suivi et d'évaluation ».

Ce plan de formation et d'évaluation peut s'étaler sur trois périodes de l'année à savoir les vacances d'hiver, de printemps et d'été ; il peut durer de trois jours à une semaine.

Ces rencontres, organisées conjointement par le Haut Commissariat à l'Amazighité et le Ministère de l'Education Nationale, associeront des universitaires, les inspecteurs chargés du suivi, les enseignants des établissements expérimentaux, voire exceptionnellement quelques élèves.

En conclusion, nous dirons, par rapport au profit et à la formation de l'enseignement de Tamazight, que ce dernier doit être capable de : dire bien (méthode) à ses élèves aussi bien le « contenant » (la langue) que le contenu (contenus culturels : valeurs morales et éducatives.)

C- LES INSPECTEURS :

En vue de garantir un bon suivi pédagogique et une formation continue adéquate, il est souhaité que le MEN désigne des personnes qui en seront chargés au niveau des wilayates concernées. (c'est fait pour Bouira et Tizi-Ouzou) en attendant qu'ils soient pris en charge, eux aussi, dans le cadre d'une formation appropriée.

D- POSTES BUDGETAIRES :

L'enseignement de la langue amazigh n'en a pas bénéficié d'une manière conséquente, en rapport à la nouveauté de la discipline (250 environ en 1995 quelques 300 maintenant : 1999), mais en rapport surtout à la demande sociale croissante et pressante notamment dans certains wilayates.

A l'avenir, créer un maximum de postes d'enseignement pour tamazight lorsqu'il s'agit de reconversion d'enseignants sans avoir besoin de remplacer le postulant dans sa matière initiale : (les demandes existent) sinon créer le poste budgétaire, de même que pour les recrutements externes (universitaires).

Les postulants peuvent avoir une formation accélérée au niveau local pendant les vacances dans les ITE (volet pédagogique en priorité, pour certains, linguistique pour d'autres).

IV - Comment enseigner ? Objectifs et programmes :

PLAN :

A - Définition des concepts .

- Objectifs.
- Programmes...

B - Objectifs.

- Objectifs généraux.
- Objectifs spécifiques.

C - Programmes.

- Progression.

Vouloir proposer à tout prix des "recettes", c'est entamer l'action de l'enseignant. étouffer tout esprit de créativité, et d'adaptation.

A - DEFINITION DES CONCEPTS :

"On ne fait jamais rien pour rien" : cette seule citation nous rappelle qu'en toutes circonstances et/ou situations, un ou des objectifs sont implicitement ou explicitement assignés à ce qu'on dit (parole) ou fait (action).

Cette parole ou action peut déjà constituer un programme .

- Un programme est un ensemble d'actions à réaliser et qui s'échelonnent dans le temps (avec une échéance).

- Un objectif pédagogique est une capacité qu'on fait acquérir à l'élève à l'issue d'un apprentissage .

Si cette capacité est acquise (après vérification à l'aide d'un exercice) « *évaluation immédiate* » on dit que l'enseignant a réussi sa leçon. Si c'est l'inverse (avec le même mode de vérification) on dit que la leçon n'a pas été bien menée et n'a pas atteint ses objectifs.

- Un programme doit donc s'assigner des objectifs qui doivent être arrêtés bien avant sa mise en œuvre.

- Ce programme d'enseignement est un ensemble de connaissances à faire acquérir par l'élève. Donc les objectifs et les programmes sont intimement liés.

A ce niveau là, il faut distinguer entre :

1. - Finalités = fins fixées. Arrêtées par les responsables de l'éducation au plus haut niveau, assignées à une école, un système éducatif.
2. - Objectifs = objets. Arrêtés par les commissions des programmes ou groupes de travail (inspecteurs enseignants).
3. - Buts = points visés. Assignés à une leçon, arrêtés par l'enseignant. Objectifs opérationnels.

1. Finalités d'un système éducatif.
2. Objectifs de l'enseignement d'une discipline ou d'un programme.
3. Objectifs opérationnels ou buts d'une leçon.

B - OBJECTIFS :

1- Les objectifs généraux :

L'objectif général principal assigné à un enseignement de langue reste la pratique correcte de cette langue. L'apprenant, à l'issue d'un cycle scolaire, doit savoir ou pouvoir s'exprimer correctement, en plus de la culture générale dans cette langue qui doit être acquise. Ce qui est un facteur de prise de conscience de l'apprenant par rapport à son passé, son histoire, son identité, sa culture.

Mais déjà, au niveau des objectifs généraux, cette prise de conscience, l'acquisition de la culture spécifique, la sensibilisation aux paramètres de l'identité, de l'histoire, risquent de ne pas être clairement définis et sereinement assumés tant que le statut de la langue amazigh n'est pas encore défini.

Cette question n'étant pas encore tranchée, beaucoup de problèmes restent sans solution, alors même que d'autres peuvent surgir. Par contre, la reconnaissance de Tamazight en tant que langue nationale et officielle lèvera beaucoup d'obstacles et éclaircira plusieurs zones restées obscures.

2- Les objectifs spécifiques :

A l'issue d'une année d'enseignement, l'élève doit être capable de parler, de lire et d'écrire correctement la langue amazigh. Cette capacité d'expression et de compréhension une fois acquise à un niveau élémentaire d'apprentissage de la langue doit être renforcée par la suite, afin de permettre à l'apprenant de saisir la structure spécifique à Tamazight. Ce qui lui permettra de s'approprier une culture générale, puis spécifique, qui lui faciliteront la communication par quatre activités de base d'une langue à savoir la compréhension orale et

écrite, l'expression orale et écrite en suivant la démarche progressive d'apprentissage qui préconise de : écouter, parler, lire, écrire.

Il ne peut y avoir de communication sans expression et compréhension.

En plus des acquis linguistiques que constituent les mécanismes lexicaux et la structure syntaxique, inhérents à toute langue que l'apprenant doit s'approprier, ce dernier doit également s'imprégner et s'enrichir des référents culturels propres à cette langue dans tout ce qui compose sa culture, espaces géographiques, vecteurs culturels, civilisationnels, historiques...

Mais naturellement et inévitablement, encore au niveau de ces objectifs spécifiques, ces derniers même conçus sans réserve, buteront sur le statut de la langue Amazighe qui n'est pas défini.

Plusieurs questionnements peuvent être formulés :

- Que veut - on faire de cette langue ?
- Quel est son champ d'intervention dans le système éducatif ?
- De quel côté de la langue veut - on imprégner les élèves ?
- Que veut - on faire de ces élèves ?
- Quels seront les contenus culturels des programmes d'enseignement de cette langue ?
- Ces derniers ne se retrouveront - ils pas en contradiction avec des contenus d'autres disciplines, notamment l'Histoire ?
- L'ordonnance du 16 Avril 1976 est dépassée, elle a été abrogée.
- Par quoi sera-t-elle remplacée ?

C- PROGRAMMES :

- Progression :

Une progression homogène, partant du général vers le détail, du facile au difficile est à établir pour chaque niveau. Elle doit être inspirée d'un programme global d'un cycle scolaire.

Un lexique limité en importance (vocabulaire fondamental chiffré) et relatif aux thèmes étudiés durant les dossiers ou U.D. doit être arrêté. Les thèmes doivent s'inspirer de l'actualité et coller aux événements du jour ou à célébrer.

Les textes doivent suivre autant que possible les thèmes.

Ils doivent être pédagogiques, élagués au début puis progressivement proposer aux élèves des textes longs et d'auteurs. Leur exploitation doit être grammaticale (grammaire de morphologie) lexicale (réemploi et variantes), littéraire (compréhension , structure, style...)

L'évaluation doit être régulière et rigoureuse, elle peut être formative ou correctrice .

L'activité d'expression écrite doit aller croissante dans la difficulté et l'importance.

L'enseignement doit se faire dans un souci de promotion de la langue. A cet effet, la note doit être comptabilisée et son coefficient relevé.

Toutes ces recommandations et actions doivent s'inscrire dans l'objectif de promotion de la langue Amazighe et de réhabilitation de l'Amazighité.

De même que des initiatives malheureuses et déplorables sont toujours prises par certains Directeurs d'éducation au niveau de quelques wilayates ainsi que des chefs d'établissements concernant par exemple : la non comptabilisation de la note, la constitution de groupe (classes amazighes) sur la base d'autorisations paternelles, volume horaire mal situé ... alors que les instructions ministérielles sont claires à ce sujet et toutes recommandent, instruisent de « *considérer la langue amazighe comme les autres matières* ».

*Membre du H.C.A

« Tafsut useggas n 80 »

Sghur Mass At Ahsen

Tafsut useggas n tmanyin
Yifen yakk lesnin
Teswa s yidim di lweqt-is
Afurek d azegzaw yecmel
Tafat-is ur teúúï amkan
Lejnas muqlen-d irkelli
Yerna d tideñ ay walan
Ihi mi d tagmañ tella
Kull yiwen iöegger-d tiş-is
Amzabi si £erdaya
Acawi si Xencla
Atergi ad yetbeµ atmaten-is
Aqbayli imi tt-id yebda
Inuda yufa
Anga ddan izuran-is
Dda l Mulud i d sebba
£as yemmut yella
ur yettfak ugerruj-is
ttrika i daù-d-yeúúa
d asalu yerza
nekni ad neddu di later-is
aşas i yeqdec yerna
iµetteb ùef tmurt-is
i wakken ad taweô lebùï-s
tcenga ur t-úúïn ara
i kull d ugur yerna
lut terna-d iman-is
ya Rebbi ili-k d amµiwen
kull yiwen ifk-as lûeq-is
amaziù i yessutur

CONNAISSANCE ET ECRITURE DE L'HISTOIRE

Par Mouloud GAID*,

La réhabilitation de l'Amazighité comporte plusieurs dimensions, entre autres : la langue, l'histoire, les arts et les traditions.

Personnellement je me suis occupé de l'écriture de l'histoire que je considère comme la matière essentielle qui met en évidence l'identité d'un peuple .

En écrivant « *les berbères dans l'Histoire* », je me suis efforcé de percevoir les événements de notre côté, alors qu'il avaient été toujours rapportés par les occupants, ignorant de ce fait l'action des autochtones qui sont souvent les principaux acteurs.

J'ai essayé de mettre la connaissance de l'Histoire à la portée de tous afin que chacun connaisse son passé et son identité .

Afin de comprendre les événements en différentes époques, j'ai compulsé de nombreux documents et livres pour saisir le « pourquoi », le « comment » et les « suites de ces événements ». Les suivants font comprendre les précédents, en soulevant le voile de l'inconnu.

Ibn-Khaldoun comme les historiens des temps modernes nous font comprendre ce qu'est l'Histoire, comment concevoir son étude et comment l'enseigner pour transmettre le message des anciens.

Ibn-Khaldoun reconnaît que le mensonge « *s'introduit naturellement dans l'information historique pour sept raisons principales : l'esprit partisan – la confiance aveugle – l'ignorance de la signification de l'événement – l'excès de confiance en son propre jugement – les remaniements et les altérations – la flatterie – l'ignorance des caractères naturels de la civilisation.* »

L'historien doit donc savoir faire le tri en analysant minutieusement les sentiments, le caractère psychologique, le caractère sociologique du milieu, des acteurs de l'événement, le but avoué ou inavoué de ceux qui sont la cause de cet événement. Il doit être prudent dans l'acceptation des arguments officiels pour expliquer la dite action ; la raison, la connaissance des individus et de la société dans laquelle ils évoluent doivent intervenir dans le « *tri* » des motifs qui expliquent l'action.

Parlant des historiens anciens, Ibn-Khaldoun dit que souvent ils ne tiennent pas compte des changements que la marche du temps apporte aux circonstances et aux usages, que leur science est inconsistante, puisqu'on n'y peut distinguer le vrai du faux, de ce fait le lecteur est désorienté et ne sait où est la vérité.

Quant à moi dit-il « je crois n'avoir rien oublié : ni l'origine des races et des dynasties, ni le synchronisme des nations anciennes, ni les motifs de changement dans le passé et à l'intérieur des formations religieuses, ni les dynasties, ni les régions, les villes et les villages, les puissants et les faibles, les multitudes et les minorités, les sciences et les arts, les gains et les pertes, les conditions générales transformées, la vie sédentaire et la vie nomade, les événements passés et futurs qui en découlèrent, tout ce qui concerne la civilisation. Tout pour expliquer les preuves et les causes. »

L'écriture de notre histoire doit prendre les mêmes soins afin que la lumière jaillisse, éclaire ce passé obscurci, déformé, tronqué, partisan, rendu faible au point de semer le doute sur notre identité : certains historiens acceptent d'orienter leurs écrits d'une manière qui plaise aux maîtres de l'heure, sans scrupule intellectuel et sans honte du mensonge. Nous bannissons cette méthode et ce rôle néfastes à la transmission de notre message aux générations futures.

On conçoit parfaitement que tout n'est pas parfait dans ce passé, mais ce qui paraît mal, injuste, aujourd'hui devait être indispensable alors ; c'est pour cela que l'analyse des circonstances doit se faire avec tous les éléments d'alors.

On s'est souvent demandé pourquoi l'unité ne s'est jamais constituée. Les raisons historiques et géographiques expliquent cela.

L'incapacité historique de l'Afrique du Nord à réaliser son unité ne date pas d'hier. Parmi toutes les raisons qu'on peut imaginer il y a d'abord l'absence d'un nom universellement admis : on l'a appelée Numidie, Mauritanie, Proconsulat, Byzacène, Ifriqia, Maghreb.

Ce fractionnement entraînait non seulement la division territoriale mais aussi la division des tribus, où des guerres intrinsèques, des rivalités entretenues par les occupants ; la division du peuple, à la longue, devenait une chose naturelle qui se formait, à la suite des faiblesses, des forces de l'occupant des groupements de tribus sous forme de fédérations plus ou moins autonomes administrativement.

La culture méditerranéenne influente favorisait les rapports culturels et commerciaux avec les riverains : l'Espagne, la Gaule, la Sicile, l'Egypte, les Etats d'Italie, ce qui donnait à la région son aspect réel d'un pays méditerranéen, avec sa civilisation particulière. Celle-ci demeura inamovible en dépit des contacts avec les civilisations qui suivirent ; certes, il y eut quelques emprunts sans toucher à l'essentiel des coutumes et traditions, en particulier dans les campagnes demeurées conservatrices, fermées aux séductions urbaines. Cela peut s'expliquer par une opposition radicale aux tentatives d'ethnocide du colonisateur.

C'est aussi une forme de nationalisme qui rejette toute dépendance et tentative d'annihilation de la personnalité et de l'identité, deux traits du caractère naturel de l'Amazigh.

Je ne citerai qu'un exemple parmi d'autres : celui qu'a connu l'Eglise Africaine qui ne voulut jamais se soumettre à l'Eglise de Rome, c'est à dire au Pape pour deux raisons :

La première c'est qu'elle se considérait son égal, la seconde raison est qu'elle l'accusait avec raison qu'elle était surtout depuis la conversion de Constantin au Christianisme, le suppôt du colonialisme impérial. La révolte des Donatistes a failli ébranler les fondements des structures impériales et de l'Eglise Africaine dans les régions où elle s'était implantée. L'Historien allemand Frensd considéra ce soulèvement comme l'expression d'une opposition

nationale du peuple Amazigh, un moyen idéologique de combattre le colonialisme sous toutes ses formes, quand celui-ci touche à ses traits dominants d'homme libre.

Ce n'est qu'un exemple entre nous. Notre passé est jonché de pareils exemples ; mais il faut savoir déceler dans tout mouvement ce ferment indépendantiste qui anime notre peuple. L'objectivité du passé donne l'image culturelle que les hommes du passé pouvaient avoir d'un futur plus ou moins lointain. L'objectivité historique du passé met en évidence l'identité du peuple Nord Africain laquelle pèse lourdement sur le présent, c'est pour cette raison que l'historien doit tirer des documents tout ce qu'ils contiennent et les interprète avec le plus de justesse, sans esprit partisan, afin d'en tirer l'enseignement de la vie présente dans toute sa diversité et sa complexité.

Malheureusement, cet objectif ne ressort pas dans les programmes scolaires imposés à nos enfants.

L'histoire figure encore dans les programmes scolaires sous la forme encyclopédique et traditionnelle d'affirmation plus ou moins dogmatique et orientée. Les textes sont « incolores, inodores, sans saveur ».

Elle est comme une sorte d'exercice purement mnémotechnique, sans grande portée et où tout effort d'intelligence est rigoureusement proscrit.

Il est de notre devoir de veiller à ce que notre passé soit rapporté dans nos écrits de manière à ce qu'il reflète les traits de notre peuple avec son identité et ses valeurs spécifiques.

LA VULGARISATION DE LA CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE,

(APPLICATION PEDAGOGIQUE)

L'écriture de l'histoire est la tâche assignée principalement aux historiens, après collecte des documents, analyse et comparaison entre les différentes versions relatant le même événement.

L'historien, par son imagination fertile et esprit critique devrait combler les vides auxquels il pourrait faire face au cours de sa recherche tout en respectant la logique des faits (se référer au temps et à l'espace). En vue de doter l'événement d'une crédibilité et d'une fiabilité indéniable, l'archéologue, l'archiviste, l'écrivain et le journaliste sont aussi des acteurs contribuant d'une manière efficace à l'écriture de l'histoire. Les travaux que peuvent effectuer ces derniers sont autant d'outils et de matière mis au service de l'historien ; et ainsi, sa tâche sera rendue facile et riche.

Une fois l'histoire écrite, comment peut-on la répandre et la faire connaître aux citoyens ?

Cette action de vulgarisation de la connaissance de l'histoire devrait être menée à travers tous les canaux d'éducation et d'information pour faire connaître et apprécier et même cultiver cet amour chez nos enfants.

Reproduire les faits historiques par des scènes, en utilisant l'image ; que ce soit par l'audiovisuel : comme dans les dessins animés, les films et le théâtre (reproduction de scènes vivantes) : que se soit par écrit, comme les manuels scolaires et le livre en général. Car l'image illustre parfaitement le sens et de surcroît marque les esprits, surtout en bas âge. Les cahiers scolaires, portant des photos de combattants et combattantes de la guerre de libération, peut paraître à beaucoup comme une chose banale, mais au fond c'est une initiative à louer car elle induit un effet intéressant sur la personnalité de l'enfant et avive son imaginaire.

Doter Le manuel scolaire surtout dans la phase primaire, de photos, d'images décrivant notre histoire millénaire. Le même décor doit s'étendre à la maison, il ne faut pas que l'enfant sente, distingue et considère l'école comme un monde tout à fait différent de chez lui. C'est d'ailleurs là que se révèle le rôle monumental des parents. C'est suivant ce qu'écoute et apprend cet enfant à l'école que normalement un décor très spécifique de la chambre, des livres compatibles et complémentaires au programme scolaire ornant sa petite bibliothèque, lui soit réservé.

La narration est la tradition de toutes les sociétés comme elle est la nôtre aussi, pour transmettre des éléments culturels de génération en génération.

C'est un moyen efficace très distrayant, notamment pour les enfants. Qui d'entre nous ne se souvient pas des petites histoires racontées, jadis, par nos grands parents ? Ces petites histoires, dans leur majorité, relèvent de l'abstrait et de la fiction. Le même effet se produit lorsque c'est l'histoire de la révolution algérienne qui est narrée par les Algériens (ceux qui l'ont vécue) aux enfants, ce qui favorise d'ailleurs l'élargissement du champ de l'imagination et de la pensée de l'individu et renforce la mémoire des peuples.

N'allons pas loin. Pour ne citer que l'exemple de notre société à tradition orale, où la langue maternelle ne s'écrivait pas et uniquement de bouche à l'oreille, à travers des millénaires, a su garder sa culture, et sa langue. On ne peut lui témoigner qu'une bonne maîtrise de la dite tradition et une mémoire authentique. La narration est donc, considérée un moyen pouvant véhiculer les faits historiques. Certes, d'un narrateur à l'autre, des détails se perdent pour être remplacés par d'autres, afin, de donner toujours une suite logique aux faits.

Mais justement, c'est là qu'intervient le rôle de l'historien pour distinguer le vrai du faux et chercher les lacunes qui peuvent exister et apporter de la crédibilité aux faits.

N'oublions pas le rôle important que jouait et joue la chanson pour véhiculer le patrimoine et la culture des peuples dans toutes les sociétés, même celles dites modernes et avancées, possédant les moyens de télécommunication de haute performance et de grande efficacité, ne peuvent exclure la chanson du champ de la communication, d'autant plus qu'elle transmet le fait, l'histoire ou l'événement avec tout son caractère dramatique ne laissant guère son auditeur indifférent, bien au contraire l'envahit par des sentiments le marquant à jamais. Que dirons-nous alors, de son rôle dans notre société qui – rappelons-le – est à tradition orale. En dépit du fait que notre langue maternelle ne s'écrivait pas, la chanson en général, et particulièrement kabyle, a fait des miracles pour préserver notre patrimoine, culture et langue de l'oubli en chantant nos peines et nos joies à travers les temps.

La résistance anticoloniale en Kabylie a nourri la poésie populaire sur les faits d'armes d'EL Mokrani et Cheikh Aheddad dont la mémoire est honorée jusqu'à aujourd'hui dans toute la Kabylie. De même, la poésie de Si Mohand U Mhand et Cheikh Mohand U Lhusin constitue la source inépuisable et la référence commune de tous les habitants de la Kabylie. Elle a hanté les esprits. C'est grâce à ces deux grands poètes, dont la sagesse prime, que les douleurs et les bonheurs des gens se sont inscrits ; que la vie économique et sociale de nos ancêtres s'est cultivée et connue à travers des générations sans être affectée.

Pour revaloriser notre histoire, l'école est le lieu privilégié de son apprentissage. Cependant les programmes scolaires n'accordent, aujourd'hui, qu'un intérêt secondaire à l'histoire de l'Afrique du Nord. Il est urgent de redonner les repères identitaires algériens et de la contrée Nord-africaine, pour forger une conscience algérienne et une personnalité propre à nous.

Noter la matière en question à un haut coefficient stimule nos étudiants à s'y intéresser et mieux comprendre. Plus tard, ces mêmes étudiants pourront réécrire l'histoire d'une manière perspicace et compréhensive. Justement il s'agit là de la reproduction en matière d'histoire, à laquelle il faut que les autorités politiques de l'Etat tournent leur regard dans ce sens en lançant des concours relatifs à l'écriture de l'histoire. Réviser le contenu du programme diffusé par nos médias notamment notre chaîne de télévision est toujours d'une grande nécessité pour consacrer assez de temps à la diffusion de la production nationale qui touche, de près ou de loin, notre histoire.

* Historien, membre du H.C.A.

Ussan
isâdiyèn

**S ghur « Mouloud Feraoun » - rran-tt gh'r
tmazight Imassiwen « Mohamed.Idir.Aît Amrane
akkw d « Hocine Ouarab »**

Žran akkw medden d-achu yessaram si Mhemmed.

Si Mhemmed d ucchen, d ucchen aqbaili ;

Asm'it steqsan d achu ara-dd yini ghef tesmuhay (lefšul), Igezm-edd awal : « Lekhrif kherfayen, anebdu âmayen, cchetwa yumayen ! »

Add nezwir deg wawal a : Lekhrif, Lekhrif d-tasemhuyt n tazart ; yernu sseg-s idd nessudden igi (le verbe) i wumi nsemma « kherref » « Izd Nemsefham ? » sin wussan i tegrest (cchetwa), sin iseggwasen i unebdu, ma d lekhrif timmuder s war tilas.

Atan wayen igher yessaram si Mhemmed. Tafsut, tizzegzew, cchna n yefrakh (igdad), aman yettregrugen, igenni zegzawen, n yebri, tameghra ugama (la nature) ; annecht aki yakkw si Mhemmed ur yenžin ara sseg sen. Si Mhemmed ur yekchim ara di temda n tirga ; Si Mhemmed yeggwa di tihheřchi. Ayagi d ayen nežra.

Di cchetwa ucchen yeřwa lmerta, amm medden iden irkwelli yettili laž d usemmid, yekkat ugeffur, yekkat wedfel ; yettsudu-dd wađu. Lebwaq n Djerdjer ttummun-dd abehri n lebher, abehri asemmad amm wegris ; idd yettarran ššut uhzin

Di težgi ur yelli wacchemma i wucchen u daghen ur-dd yegwri wara deg kufan igellin n taddart. Dayn if i křan cchetwa amm netta amm widen inhafen. Sin wussan ? ulach ughilif, akhařer nežra tella cchetwa. Yessefk ad-tili ; ul'amek nekhdem- sin wussan amzun d snat tsergalin yettughalen d anaffagh i wurrif n bab igenwan.

Sin wussan irennun žžmik n sen ghef yimeghban d-ayen yeggwten ! nqebli iten - amāni, d ayen ; yegzem wawal.

Aigher tebgham ad yefk wucchen lqima i tředjjigin d yigenn'azegzaw ? ahat yeghled, amāni ayen yellan yella - ur yessin ara tafsut u nađam yelluž ur-tt yettissin ara amāni - Ahat di lekhrif i gettaf tafsut is netta : Iyuza n wađil yebbwan, d yinighman idd yālulqen, d iżidanen amm tament ; d nitn i d-tředjjigin is yettmechberriqen, d nitni i d-timeqqunin sut mřha idd yessakwayen - itett itent maççi d achummu kan itent yettchummu.

S udem n ššbeř i tusmad m'ara ççewçiwèn iyamunen d yisaflawen, imudagh n tulmatin d-tselnin d yiredriyen yemchubbaken, tiriwa yemyedrasen yulin aar tachwawt, tneggizent si tchita aar tayed s yiguza n sent yettāluluqen nnig temda n waman zeddigen, yersen amm zzit.

D-tagħ, dgha i d-tafsut n wucchen, tafsut taheqqanit n tmurt n Leqbayel -ma d-tayed, tafsut ifennanen d yimezdagh n temdinin (Ihedriyen) ur tebbwi, ur terri, akkn is yehwa chebbhen-tt.

Di lawan n i, yettdiq lkhatr n egh yerna deg kufan ur-dd yegwri wara ; alamma teřwa lmeřna temghart n wekkham ar'add tessufegh tummeřt n yirden nagh n temřin yalli deg yigran tiyedrin akken kan idd grent ikhef mazal ur ammirant ara-Amek ara nsemlił aseggwas d wayed ? Igh yefnan kan an-nezmed aęus u an-neggani lawan idg ara nehlen yegran ; ssin gher-s mi teřwa taddist ad- techmu tgerruyt.

Anebdu igerrez ; mger, teęęed ! llan ibawen, tella tdjilbant, tihebbiwin n lemluk, tiherquqin, tifiras.

Yenna yiwn umsefryu : « Aneldu d-tasemhuyt azizn f Rebbi ». Yenna tidett umsefryu agi ghas d aghamach, ghas itij yesfukhsay akal, ayagi d-tidett, amani itij yessebbway tiyedrin yernu izellf itent u ayen yugwarn akkw aya, anebdu d lawan n tmegra d userwet ; u daghen yall takanna tettaęęař, ad ibarek Rebbi, amm yikufan akkw d twergiwın iwedfen iberkanen. Nekwni ghur negh, anebdu d-tachachit n lhweřma useggwas - Afellař itekks as ughilif.

Deg wzal yettnuddum yettfa ghef yesladn isemmadn n tejmayt - ssin m'idd tebda tesmud n tmeddit nagh n tsebhıt ad yefk ayn ideg yettwalas i wefras n taddagin akkw d-tissit n tebhırin is- Ad ighiwel di ccheghwl is imi netta yeřra belli aseggwas n latab ifuk.

Aseggwas idd yernan fell as ur-dd ikeęęem alamma mmaren-dd igwefran imezwura n Tuber-Imir-n daghen ad-tessuter tmurt lheqq is

Ad as tini : « ayya-dd ad tfersed - ghiwl iman ik ; lweqt izreb. Ghiwl awi-dd tayuga - kufes, tkerzed, ekrez, tkufsed ; Heggı tıhmilin n yesgharen, asudder (lawla), d yichettidn ik : Heggı kullchi, Debbı aęerru-k - Aseggwas dıma yezreb, ur yenzim seg yiwen, yewdjed nagh ur yewdjid ; at idd tmaęer s yir wudern.

- Ettf a Muhend !

Muhend meskin ad yebri i imeřzughn is.

Ih ! d-tidett, anebdu yuklal sin iseggwassen, ur yelli cchekk Nhemml it atas . I wakkn i yas nessen tajmilt, nefka yas sin iseggwassen - Amani ur nezmır ara an-nernu nnig uyagi. Nesnemmir it seg wul zeddign amm waman - A wufan kan ad yagh abrid is s lehdaęa - as-dd, a lekhrif amudar ! (eternel).

Lekhrif, di tazwara, yettas-dd amm wakken yegla-dd s tgummutt yettuheřmen - d ayagi if it nhemmel atas yessefk an - nissin belli ibeddu s lekħda (interdiction) atan wayen yellan :

- Akkn kan ara tessenti, lekħbar ad yagh akkw taddart
- Ah ! dayen ! Muř welħadj ur yeskiddib ara d-tabekhsist n tidett.
- D-ditett ; walagh tt ; tezga-dd nnig yifer :
- Ula d abakuř izegg-edd nnig yifer
- D lmuħal !

- Ihi, ahat d-tanqweltt is tameqwrant yellan di tmazirt d-tama n tıemmant

- D-tidett

- Azekka n i, ad afen wiyad tibekhsisin ; ussan iden daghenni - Essin akin d tawala n warrach ; arrach mađur it ; ghur sen lheqq ; ad fighen sřkeh zik, ad khtiren tineqwlın gelhan, ad mzugharen deg watas idsen ; ur ten tettwalid la deg wukkham, la di tejmayt wala di taddart.

- Di tazwara ad asn anfen ad khedmen akkn is ihwa ; aęchich yessefk as ad yurar. Amani ur tettatıl ara ad-tebdu tkhessart.

- Ur-tt bghin ara imeqwrannen n taddart : arrachi chellkhen ifurkan tekksen ięerqach i wumi mazal imalas (duřt) i wakkn ad bbwen, ttruřun tiseghliyin, ttmerzan...

Ala ! ayagi dir it. Ur ttadjjan amkan, ur ttadjjan urti, ur ttadjjan tanqweltt. Lemmr ad-tkemml akka, ur-dd tettghim'ara tbekhsist yebbwın tin yebbwın att idd kksen latent leggwın ta deffir ta. Imir n , imeqwrannen n taddart ad mgarawen (ad nnejmın) i wakkn ad frun tamsalt ; (amrabeđ d amezwaru) Imeqwrannen ad mbwafaęen ghef tefgurt (lekħtiya) amrabeđ ad yefk dawessu

Ula d arrach ad hedfen ; ttıřıfen s lfeřh - anf as i dawessu.

Amrabeđ d cchmata - ulleh ur řuza yiwen.

- nagh tella daghen tefgurt.

- Takkwerda maęęi d lehřam !

Sya ghur zdat azal n khemsettach n wussan ur yezmir yiwen ad yeds (ad inal) tabekhsist - Anf asent i tbekhsisin ad bbwent di lgherd n sent ! Irgazen ur teffeęhn ar'abrid deg wayagi, snefdasen asađuf (lqanun). Arrach ttensaren gar tneqwlın akken ur ten yettwali yiwen : mi walan argaz ad rewlen. Imir-n i hemmlen tibekhsisin, ttbanent asen-dd. d-tıřıdanın amm tament.

Ahat ur tettamenm ara, amani yessefk add nini tidett.

Ihi llan yergazen i gkheddemn amm warrach, tetten tibekhsisin s tuffra, weħd n sen deg wurtan n sen, waki d awaghiw !

Irgazen ad kherrfen, aar-d řwun, ur ten iřerı yiwen.

Tameddit ad ughalen s laęel s ikkhamn s sen, ur nedden ara ghef wayen khedmen - M'ara yaddın di tejmayt, ad erm iman n sen amm yineglas (lmalaikat) amm wakkn ur yedri wara ad inin i yat tejmayt :

(Sslam) azul feil awen ! tameddit n yewlaghen feil awen (mselkhir feil awen).

Amana nekwni neřra d achu yellan.

Ghef wayagi dgha, hekkun-dd yiwt n tedyant ichemten, ghef lamin aędin n Tighilt, yiwt n taddart n temmadt n egh.

Argaz aki řfen-t yibbwıas ghef tenqweltt deg wayla-s la « yesslufuy » i tbekhsisin yebbwın, yerna itett itent.

Ur yemmut ara si l'hechmat, amâna, ait taddart iwan tadsa fell as akhater ur as tfin ara chehna. i wayn yekhdem lamin n sen ; fehmen-t s wudm yelhan - seg wass-n yeqqim d lemtef ; m'ar'add yawi wawal wayed ghef yimeqwrannen n taddart, ad ak inin :

- amk, amek ? imeqwrannen n egh ttemchabin nitni d lamin n Tighilt.

Yessefk ad-tfehmam anamek (Imâna) n wawal-a.

Akken yebghu yili, ttawil agi yelha imi, mi mmden khemsettach n wussan, yettbeddil wudm n wurtan ; yall tanqweltt ak-dd tezzel ighalln is yeççuřen d awlagh (lkhir).

Idd yegwran ala asnebeg (anchad) n limumin gher tneghra tameqwrant n « Yemma tameghrust » anchad gher tbaqit n Rebbi âzizen idd yersen i medden irkwelli i wakkn att mdin (ârden) akken ma llan, akhater ayagi yessefk at nini ; nhemml atas aila n egh ; kull yiwen itett wehd es tifira-is, abellud is, d lbatata ines, ma d-tibekhsisin ala. D-tikchi n Rebbi ur iwat ara an-nheřem sseg sent igellil.

Yella d-tarna n taddart yiwn umkan neqqar as « Lmechmel » ttalassen deg-s akkw medden - Tibekhsisin, adil, akeřmus yellan deg-s d-aila n meddn irkwelli - Akkw taddart therrez amkan agi- ula d imeksawen ur ttadjjan ara lmal (tajlibt) n sen ad yekchem gher din , d aila igellilen ; ur ikeççem yiwen iden d ameřkanti nagh d widn ur nkhuřs ara : ttedhin akken ma llan.

Yeqqim i win it yebghan. A la imeghban i gkhuřřen.

Di taddart ula d-yiwen ur yetteçtiqi tibekhsisin. Asm'ara tettwakkes tuhermin (lekhda) agi netteskay akkw di tneghra. Si tfejrit ur tettafed yiwen deg yekkhamen

Tiferkiwin ttemyirant tighriwin n lferh n widen yettemsawalen.

Ass-n i, d asâdi fell anegh ikwelli - D-ass amezwaru n lekhrif !

Dgha, ssya ghur zdat, ghur wat w'idd yesteqsayen fell anegh !

Aqlagh nnig bkhir ! s war ma nessugwt awal.

Tibekhsisin d wadil nessn aten neçç. Ntett iten i wuden n tneqwin akkw d-triwa n egh. Lemmer zemren ad fehmen at temdint yettaghn igumma (lfařya) s lmizan yall'ad mnten si tismen- Amâna, d lmuhal ad fehmen - llant tmendiwin (leřrah) ur nettnuzu yara s yedrimen, tummrin (des plaisirs) ur yeççukku yara wemdan anda ttilint tirrezgiwin (des bonheurs) tiferfiyin, tisâdiyın if ur tettâtıbd ara i gwaten atn nghellet s tuffra.

Timendiwin, tummriwin, tirrezgiwin aki ala nekwni isent yessnen, m'ara neffegh řsbeh zik gh'r tferkiwin add nelwi tibekhsisin yettud dumen s tighli d nda.

Deg yinaççayen (les restaurants) walagh kra n yemdanen tellin tabekhsist s tefruyt, ssyin ad zzuzren fell as sskweř arqaq i wakken att ççen. Ad snagaren gher-s, abruy, abruy s yikhf ichenfiyar n sen. Tettghidi yagh tbekhsist-a.

Ayagi maççi d lehřam ?

Muqel d achu is yura Rebbi i tbekhsist meskint !

Ala ; tettneçça deg yiwn ubrid, nagh di berdayen ma atas u ma yella win ara-tt yeççen d amâlul (dêlicat). Att nettef seg uqewedmir ; allen ad iwunt d-timezwura : ssyin, s war ma nkukra, as nekks aqwedmir, an-nesfed lliqa idd ineggin sseg-s, imir-n att nelmež (avaler) deg yiwn ubrid akkn itt idd yefka bab lgenwan-Akhater tekmeł amm tekduřt (un met) idd yefka Rebbi, ur nehwadj ara aselqem.

Mi gezi lekhrif ; mazal tegwra-dd deg yimawn n egh azal n kra n wussan, miha tařidant n tbekhsist taneggarut idd yettadjjan, amzun d ndama, awezwez n lliqa taneggarut n Tuber.

Taddagin (ttjuř) yenneřsusin si tákweřt n sent, sqâdent iman n sent, nneghwbanent amâna udm n sent ur yennçrah ara imi teghli tlabâ n yifer i lsant :

Tasusmi tugh akkw tiferkiwin ; ur tselled la i tiřzeft, wala i wurar deg berdan - Si Mhemmed yeçça-t ughilif ; la yettmentar deg ghezzen ; la yettnadi mad yaf kra n tbekhsist tamessast idd yegwran gar yiferawen werraghen yeghlin - yebra i tmežžughin is, yekna i tzagurt is. Lekhrif aar qabel i w'iddren - ma d-tura, yeřra d achu it yeggunin !

L'ORIGINE DE LA FORMATION DU PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL

Par M^{lle} BAKOURI Farida *

La notion de patrimoine en Algérie a été introduite au lendemain de la conquête coloniale. Auparavant la régence d'Alger rattachée à l'Empire Ottoman ignorait jusqu'à cette préoccupation, du moins elle ne se posait pas en termes de biens culturels à valeur historique. La gestion des affaires répondait plutôt à la logique féodale qui départage la propriété entre le domaine religieux pour les lieux de culte – le cimetière et les mosquées – et les biens publics relevant de l'autorité beylicale.

Pas plus que les fontaines et les portes monumentales signalées pourtant par des stèles commémoratives. Elles n'avaient d'autre prétention que celle de répondre aux besoins communautaires et l'embellissement de la cité.

LE CORPS SPECIALISE DE L'ARMEE D'AFRIQUE :

Face à un héritage historique fortement modelé par les peuples méditerranéens, l'armée d'Afrique, s'empresse de se forger à partir des vestiges historiques des arguments pour assoir une présence durable en territoire algérien, une lecture idéologique de la réalité archéologique est aussitôt effectuée. Se prévalant de l'héritage romain, la référence est faite à cette période pour étayer l'entreprise de restauration de la civilisation classique occidentale.

Compte-tenu de l'importance des enjeux, le défrichage du terrain archéologique a accompagné très tôt l'avancée de la conquête. Il a été rendu possible par l'intégration d'un encadrement spécialisé dans les rangs de l'armée de la conquête (1). La présence d'archivistes, d'architectes, d'épigraphistes et même de naturalistes dédramatisait la nature de l'expédition. La tradition d'une telle organisation militaire remonte à la campagne d'Egypte menée par Bonaparte.

LES SCIENCES HUMAINES ET LE CONTEXTE COLONIAL :

Entre temps, l'intérêt pour les cultures humaines a accéléré l'apparition de nouvelles disciplines scientifiques. S'affirmant comme berceau civilisationnel et modèle culturel dominant, le monde occidental oriente la réflexion scientifique en opérant assez tôt une classification au sein des sociétés humaines étrangères à l'aire européenne à partir des modèles observés et considérés comme des moments dépassés de l'histoire (sociétés primitives, traditionnelles, sans Etat, sans écriture, ...).

Il va sans dire que ni les contextes historiques et géographiques d'une part et pas plus les spécificités culturelles et ni leur diversité de l'autre, n'étaient pris en compte.

Le langage anthropologique ne fera pas cession avec le discours colonial. Les deux faits étant contemporains, c'est très naturellement que le terrain de recherche ait été rendu nécessaire et possible pour les besoins de cette discipline.

Les démarches ciblaient la mise en valeur et l'exploitation des ressources du monde non civilisé - la raison avouée - en échange d'un apport civilisationnel pour élever au-dessus de leur condition les *tribus sauvages* - le prétexte. La destruction *pour des raisons*

scientifiques de l'ordre antérieur intervient consécutivement au passage de l'explorateur chargé d'étudier les sociétés destinées à disparaître(2).

Instrumentalisée par « la colonisation scientifique », la pratique anthropologique a dès le début limité son intervention à la description des conditions d'existence indigènes antérieures à la colonisation (...) avant d'être détruites (3).

Ne s'en cachant plus, l'anthropologie appliquée recrutait parmi les corporations professionnelles qui plaçaient son auxiliaire le plus près possible de l'indigène, de manière à aboutir à une connaissance intime de la communauté (histoire, habitudes, besoins, faiblesses et préjugés). Le résultat des observations ayant pour objet *l'autre* constitue la totalité de la littérature descriptive, de la même façon qu'est soumis à une évaluation du degré d'avancement le produit culturel de l'indigène.

A charge ensuite pour les musées de mettre en vitrine les archives matérielles des sociétés étudiées ; l'approche ethnographique n'est envisagée que pour se donner bonne conscience.

LA POLITIQUE DE LA CONSTITUTION DES FONDS CULTURELS DE 1830 A 1962 :

L'étape de prospection, limitée à la relation des traditions sociales et aux modes d'organisation en place, a constitué une manne d'informations inestimables pour la connaissance de la société algérienne. S'ensuit l'intérêt manifeste pour des sujets plus précis, le phénomène religieux et les communautés confrériques ont particulièrement retenu l'attention. En matière de représentation physique de la culture, l'attitude a été caractérisée par un pillage systématique du mobilier archéologique. Les livraisons à destination du Louvre se multipliaient au rythme des découvertes. Des bustes antiques, des statues, des inscriptions et autres mosaïques ont été acheminés vers la métropole, l'objectif d'un tel ramassage répond à l'appétit des musées européens sensibilisés aux fastes des civilisations orientales : manuscrits, faïence, armurerie, ...

Il faut savoir que dans le contexte historique du XIX siècle les fournisseurs en pièces d'art représentent une majorité de diplomates accrédités à Constantinople et disposant du droit de circulation dans les anciens foyers civilisationnels sous domination turque (Tunisie, Palestine, Liban, Irak, ...) Le même esprit a prévalu en Algérie à la différence que le cas en question présentait une accession directe à ce type d'article.

Aux pillages occasionnés par des campagnes de fouilles fantaisistes sur des sites dont le choix ne laisse aucun doute sur la motivation, ont succédé les destructions de complexes architecturaux originaux cette fois, cédant le terrain à l'urbanisme colonial (la citadelle d'Alger, Laghouat, ...).

Une deuxième phase semble s'amorcer avec l'adoption d'attitudes moins radicales avec la priorité de maintenir les vestiges sur place. Vers cette période sont enregistrés des ordres d'annulation d'opérations de transfert renforçant progressivement cette solution ; l'exemple le plus illustre nous est fourni par l'épisode de l'Arc de Caracalla à Djemila (4).

L'entrée en scène d'une nouvelle génération d'explorateurs (instituteurs, militaires en retraite, prêtres, ...) a contribué à la formation de premiers noyaux de collections du patrimoine algérien, ceux-ci ont bénéficié de modestes bâtiments tenant lieu de dépôts de matériels archéologiques disposant d'un minimum requis au niveau de la sécurité, des moyens et de l'espace.

Face à l'accroissement des découvertes, le recensement des monuments s'est imposé par l'instauration de l'inspection générale des Monuments Historiques et des Musées Archéologiques de l'Algérie .

Les institutions muséales ainsi que les bibliothèques ont connu une apparition simultanée. Le souci d'efficacité imposait que soient rangés côte-à-côte les informations et les spécimens physiques des cultures autochtones.

Des revues spécialisées apparaissent sous l'impulsion des sociétés savantes d'Alger, de Constantine et d'Oran, offrant un moyen de diffusion des études et recherches entreprises.

La seconde phase de constitution de ce patrimoine a coïncidé avec la célébration du Centenaire; l'Exposition Coloniale dont l'organisation a été confiée au maréchal Lyautey fut inaugurée dans une bâtisse monumentale. Cette attitude procède d'une recherche de style convenant à la circonstance, son architecture de lumière (arcades et patio) évoque l'univers des colonies si bien que le site a été retenu comme siège définitif du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie.

Aux côtés des œuvres picturales et artisanales provenant de l'Indochine, de Guadeloupe, de Madagascar figuraient quelques objets algériens formant le noyau originel de la Collection Historique de ce musée.

Entre temps, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro créé en 1879 cède la place au Musée de l'Homme à partir de 1937, l'institution s'oriente dans une démarche qui met en scène l'être humain et ses cultures (5).

Dans le calendrier de ses missions scientifiques, celle des Aurès (Th. Rivière 1935 et 1936) préfigure l'expérimentation des théories anthropologiques sur le terrain, la collection formée comptabilise pas moins de 800 objets. Elle représente également la collection la plus complète sur la culture matérielle des Chaouis en ce qu'elle rassemble les objets liés à tous les domaines de la vie quotidienne : habitat, économie, médecine, élevage, ... (6).

Des dons enrichiront ce fonds et alimenteront de la sorte les différentes séries d'objets. Les voyageurs tant Français qu'étrangers en sont le plus souvent les pourvoyeurs. Cette participation est conforme aux attentes de la politique poursuivie par les musées. Des instructions sous forme de brochures sont données aux profanes : colons et administrateurs en poste dans les colonies ; pour un apport substantiel dont l'objectif est souligné clairement dans ce passage : « Non seulement l'ethnographie est précieuse à l'étude de l'homme (...), elle apporte aux méthodes de colonisation une contribution indispensable, en révélant au législateur, au fonctionnaire et au colon les usages, croyances, lois et techniques des populations indigènes, rendent possible avec ces dernières une collaboration plus féconde et plus humaine et conduisant ainsi à une exploitation plus rationnelle des richesses naturelles » (7). Tels sont les préjugés ethnocentristes ayant servi de base de travail à la communauté scientifique dans les investigations entreprises. Il est précisé plus loin dans le document que « Le Musée d'Ethnographie (...) a pour but de conserver et d'exposer méthodiquement les objets ethnographiques, en particulier ceux qui proviennent des colonies françaises. Du fait du contact chaque jour plus intime des indigènes et des européens, et de l'application croissante des méthodes politiques et économiques modernes, les institutions, les langages, les métiers indigènes, se transforment ou disparaissent et l'on peut prévoir le temps déjà prochain où seront abolis à jamais des faits et des objets dont la connaissance aurait été très importante pour l'histoire de l'humanité ».

Les musées d'Alger ont suivi, du moins pour le Bardo, la démarche professionnelle adoptée dans l'hexagone, dans les faits elle s'est traduite par une équivalence des programmes.

Appelée à servir de réplique, l'institution algérienne a été dotée au même titre que le Musée de l'Homme d'un laboratoire d'anthropologie et de recherche préhistorique. A partir de 1950, l'équipe de recherche comptait désormais des scientifiques confirmés, en définitive la structure évolue en un centre de recherche, le C.R.A.P.E. destiné à être une sorte de Musée de l'Homme de l'avis même de Lionel BALOUT (8).

En fin de parcours la recherche s'organisait autour d'un centre qui dispose d'un vaste terrain à investir, de vitrines d'exposition et enfin d'une revue spécialisée.

Une étape nouvelle se profilait pour le domaine anthropologique plus qu'aux institutions de recherches elles mêmes à partir de 1962.

LES INSTITUTIONS PATRIMONIALES ALGERIENNES :

L'algérienisation des institutions du patrimoine en 1969 souleva le débat de la méthodologie et de l'orientation d'une discipline à l'origine, foncièrement coloniale. Leurs multiples débaptisations laisseront deviner sinon le malaise du moins l'absence d'une réelle politique de recherche adaptée à la situation nouvelle en se voulant – naturellement pensaient nos aînés – la plus proche possible de la question fondamentale, en l'occurrence une redéfinition entière de l'identité de la société algérienne dans le cadre de l'Etat – nation.

Au moment où, comble du paradoxe, l'anthropologie traversait sa crise morale, induite essentiellement par le processus de décolonisation, et, placée face à une situation nouvelle exigeant une reformulation radicale de son objet, localement, la solution intervient par une suppression pure et simple de l'ethnologie du registre scientifique.

La politique s'empare du débat et l'instrumentalise une seconde fois mais pour d'autres motifs.

Une déclaration ministérielle informe la communauté universitaire algérienne en 1973 du danger qu'encourt la science à cause de la pratique ethnologique ! (9).

Au problème idéologique est proposée une réponse de nature identique de la part du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. D'ores et déjà, les villages socialistes et l'aménagement de l'espace constitueront les centres d'intérêt des sciences humaines.

D'emblée le mutisme s'installe sur les questions relatives aux origines en Afrique du Nord, à la linguistique, ce qui revient à hypothéquer sérieusement la gestion du patrimoine historique et culturel national, la part belle est faite par contre à l'histoire des présences exogènes présentées comme valeurs identitaires authentiquement algériennes.

Le plan de réorganisation des institutions des sciences humaines est parachevé par la séparation du Bardo et du C.R.A.P.E. et la suppression de l'Institut de Recherches Sahariennes domicilié à l'intérieur d'une enceinte commune.

LE ROLE DES COLLECTIONS ETRANGERES DANS L'IDENTIFICATION DE LA CULTURE ALGERIENNE :

Comme nous l'avons rapporté plus haut, le flux des biens culturels algériens vers la France s'est poursuivi pendant toute la période d'occupation. Le début des années soixante (1960-1962) a marqué un autre moment du transfert des éléments culturels algériens comme le démontrent les numéros d'inventaires du Musée des Arts Africains et Océaniques. Ce mouvement continu a révélé les séquences de changements internes à la culture algérienne sur un siècle de distance.

D'une richesse tant matérielle que documentaire, ce patrimoine a ceci d'intéressant : il permet la vérification et l'identification des éléments inconnus ou disparus du terrain. Une reconstitution fidèle des cadres de vie (citadin, rural, saharien) est possible, ce qui n'est pas le cas avec les collections des musées algériens où des manques injustifiés sont enregistrés.

Autre problème rencontré, celui de la signalétique. Pour un objet d'une provenance commune l'identification se veut la moins précise en éludant la mention du groupe d'origine ou d'appartenance. Le procédé de désignation répond aux critères en usage dans les bureaux de l'état civil ! seuls la localité et le pays importent, l'élément humain – l'acteur dynamique de l'histoire – reste le grand inconnu. La référence à la nationalité algérienne transcende les considérations qui font valoir les identités linguistiques et culturelles. Tout de même une entorse à la règle est observée, lorsqu'il s'agit de la poterie de Mâatka, de l'argenterie des Ath Yenni ou des tissages des Ath Hichem, ici la référence à la Kabylie sous-entend le caractère folklorique d'une culture régionale. Curieusement le schéma colonial est calqué pour présenter les variantes de la culture amazigh. Une impression du déjà vu caractérise cette façon d'appréhender la culture nationale et la diversité de son expression.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES :

- 1- KHELIFA Abderrahmane. Les débuts du patrimoine en Algérie. Annales des Antiquités N°6 1418/ 1997.
- 2- LECLER Gérard. Anthropologie et colonialisme. Essai sur l'histoire de l'Africanisme. Fayard- 1972.
- 3- Idem.
- 4- KHELIFA A. Les débuts du patrimoine...
- 5- Livre du Musée de l'Homme. Muséum National d'Histoire Naturelle. Production HAVAS1994.
- 6- Catalogue des collections de l'Aurès. Muséum de l'Homme. Paris 1943.
- 7- Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques. Musée d'ethnographie. Mission scientifique Dakar - Djibouti. Paris, Palais du Trocadéro. Mai 1931.
- 8- Directeur du Musée du Bardo et du C.R.A.P.E.
- 9- MAMMERI Mouloud . Une expérience de recherche anthropologique en Algérie. In Culture savante, Culture vivante. Etudes 1938- 1989. Editions TALA. Alger 1991.

LA VITALITE DU BERBERE EN KABYLIE.

APERCU SOCIO-HISTORIQUE

Par Rabah KAHLOUCHE *,

Cette contribution se propose de montrer la vitalité de la langue berbère en Kabylie, en se fondant sur l'assimilation linguistique de populations arabophones venues s'y réfugier depuis la fin du Moyen - Age, et la reberbérisation soutenue par le statut social relativement élevé des kabyles, et l'éveil de leur sentiment identitaire apparu durant les années soixante.

La Kabylie est une région montagneuse située à 50 Kms à l'Est d'Alger et allant de Thénia (ex-Ménerville) jusqu'à la wilaya (département) de Djidjel. « Kabylie » évoque non seulement une région : territoire des wilayas de Tizi-Ouzou, Béjaïa et une grande partie de celle de Bouira, mais surtout une langue, le dialecte berbère qui y est parlé. L'accès difficile de son territoire, l'importance de la communauté kabyle, environ 3 millions et demi d'habitants ; la densité de sa population, en moyenne 300 au km² pour la wilaya de Tizi-Ouzou (DAHMANI, 1990 : 68) ont été les facteurs essentiels de sa résistance au déferlement de l'arabisation du Maghreb à la fin du Moyen Age.

Le surpeuplement de la Kabylie est très ancien. Il remonte à la préhistoire (POYTO, 1967 : 73-74). « Ce sont les montagnes qui constituent historiquement les régions les plus douées économiquement par rapport aux plaines... beaucoup plus difficiles à équiper pour la petite hydraulique, faute de relief » (MARTHELOT, 1973 : 91). L'intérêt économique porté pour les plaines serait récent et lié à l'évolution de la technologie agricole et des moyens de mise en valeur (LEVEAU, 1977 : 104). Historiens, archéologues, spécialistes de la géographie humaine s'accordent pour expliquer le surpeuplement des montagnes de la Kabylie par les conditions de vie meilleures qu'elles offraient historiquement par rapport aux plaines. Il faut ajouter à cela, écrit Y. LACOSTE (1980 : 126), le fait que les montagnards rebelles à tout pouvoir central, ne payaient pas les impôts qui, ailleurs, grevaient terriblement les ressources des paysans.

Plus qu'un facteur de maintien de la langue, la cohésion sociale du groupe a permis à la Kabylie de dissoudre linguistiquement toutes les populations arabophones (et autres) venues s'y implanter. Les différentes immigrations se sont échelonnées dans le temps et sont liées aux grands événements historiques qui ont engendré des troubles, dans les plaines. On en dénombre quatre qui eurent une influence déterminante sur la démographie de la montagne kabyle et par suite sur sa langue.

1- Assimilation d'Arabes hilaliens dans la région de Béjaïa

Au début du XIV^{ème} siècle (1313), les Abdelwadites (dynastie berbère de Tlemcen), entreprirent le siège de Béjaïa avec l'aide de contingents formés d'Arabes hilaliens (IBN KHALDOUN T3, 1968 : 394). Le souverain de Tlemcen fit construire autour de la ville deux

forteresses destinées à servir de point de stationnement à ses troupes (Hisn-Bekrr. Temzezdekt).

Il fit même bâtir une ville à Tiklât, non loin de Béjaïa (IBN KHALDOUN, T4, 1968 : 208). M. GAÏD (1976 :33) a estimé le nombre d'habitants des deux forteresses et de la ville de Tiklât, composé de Zenatas (berbères), Toudjins (berbères) et d'Arabes avec leurs familles, à trois mille. Ces anciens alliés du royaume de Tlemcen, ajoute l'Historien de Béjaïa, finirent par épouser la cause des gouverneurs hafside (dont dépendait Béjaïa) et fondirent totalement dans la population locale. Ces agglomérations sont de nos jours toutes berbérophones.

Pendant le siège de Béjaïa, et pour mieux guetter la ville les Abdelwadites occupèrent Dellys et Azeffoun où ils construisirent d'autres forteresses (IBN KHALDOUN, T2, 1968 : 443). Ce fut, écrit BOULIFA (1925 :72), particulièrement à cette époque que les plaines fertiles de la Mitidja (Alger) et du Hamza (Bouira en Kabylie), les vallées de l'oued Isser (Kabylie) du Sébaou et de l'oued Sahel (Kabylie), furent envahies et occupées par des éléments arabes laissés derrière elles par les troupes abdelwadites. « Toutes ces vastes régions reçurent définitivement, au détriment des tribus berbères refoulées, des colonies arabes destinées à soutenir l'influence des gouverneurs de Tlemcen ».

Les kabyles, maintenant enclavés, entourés de tribus arabes ou arabisées qui détiennent les plaines auront désormais des contacts directs et durables avec les populations arabophones. Les relations dictées au début par le voisinage et les impératifs économiques, évoluèrent vers des rapports plus intimes tels les mariages inter-ethniques et alliances de toutes sortes propres aux populations des zones limitrophes. Il est résulté de ce broissage un bilinguisme arabo-kabyle dont les frontières linguistiques sont continuellement remises en question par l'arabisation ou la reberbérisation de l'une ou l'autre communauté. Depuis pratiquement le XIIIème siècle, l'aire du berbère n'a fait que se rétrécir au Maghreb. En d'autres régions, dès que des berbérophones se trouvaient en contact avec des arabophones, c'était inmanquablement les premiers qui s'arabisaient. Ici, non seulement le berbère oppose une résistance à l'avancée de l'arabe, mais bien souvent, ce sont les groupes arabes ou arabisés qui finissent par se kabyliser. En témoigne, nous le verrons plus loin, la berberisation de la confédération tribale des Amraouas qui occupent la vallée du Sébaou.

2- Berberisation d'Andalous venus se réfugier en Kabylie :

En 1510, Béjaïa tomba sous le pouvoir espagnol. Elle ne fut libérée qu'en 1555 sous la pression conjuguée des royaumes kabyles de Koukou, des Béni-Abbès et des armées turques. La majeure partie de la population musulmane, arabisée du fait de la présence de réfugiés andalous chassés d'Espagne, quitta la ville pour se réfugier dans la montagne. Les conquérants, voulant en faire une ville chrétienne, soumirent, pendant l'occupation, les habitants autochtones aux lois de l'Inquisition en vigueur en Espagne après la « Reconquista ». On leur interdit, d'après GAÏD (1976 :130-131), de parler et d'écrire l'arabe en public ou chez soi ; on les obligea à brûler les livres arabes, à renoncer à leurs rites et coutumes pour adopter ceux des chrétiens. Autant d'exactions qui contraignirent l'élite bougiote à chercher refuge dans les montagnes où elles se mirent au service des nouveaux royaumes de Koukou et de Béni-Abbès. Des villages entiers de kabylie auraient été fondés par des Andalous (HANOTEAU et LETOURNEUX, 1893, T2 :90). Un village d'Azeffoun porte, de nos jours, le nom d'Aït Wandlous « les enfants de l'Andalou ». De même une famille de Béni-Yenni s'appelle Aït Ali Andalous, littéralement « les enfants d'Ali l'Andalous ». Bien des villages de Haute-Kabylie portent encore des noms arabes : Aïn El Hammam « source des bains », Mekla « carrière » Djemaâ Saharidj « marché (du vendredi) des bassins », pour ne citer que ceux-là.

A propos des habitants du royaume de Koukou (en plein cœur de la Kabylie), on lit dans l'« histoire universelle » (1742-1802, T XXVI : 304) cette citation de Luis CARVAJAL DE MARMOL « les habitants sont Arabes, Berbères et Azuagues ». Ce témoignage du voyageur

espagnol sur la présence d'Arabes en Kabylie, date du XVIIème siècle. Évalués à environ 450 000 pour toute la côte maghrébine, les réfugiés andalous jouissaient d'une qualité sociale et d'une valeur intellectuelle indéniable. Beaucoup d'entre eux étaient des lettrés, des savants réputés, d'autres des agriculteurs, des maçons, des artisans de toutes sortes. La Kabylie leur doit beaucoup au plan des techniques agricoles et industrielles. Ils ont, par leur prestige renforcé l'arabisation engagée par les Banu Hilals dans quelques villes de l'intérieur et arabisé totalement la plupart des villes du littoral, depuis le Maroc jusqu'à la Libye (KAHLOUCHE, 1992 :132-134). Ce sont eux qui se berberiseront en Kabylie. Les vagues d'arabisation semblent se briser au pied du Djurdjura.

Par ailleurs, Béjaïa elle-même qui fut un très grand centre de rayonnement islamique, une ville de langue arabe au Moyen Age, est maintenant presque totalement berbérophone. Le peu d'arabophones, plutôt de bilingues, qu'on trouve actuellement au cœur de la ville sont vraisemblablement d'anciens réfugiés andalous. La ville rivalisait avec les plus grandes cités de l'Orient musulman si bien qu'un savant de Béjaïa, de passage à Bagdad, répondait en ces termes à ceux qui l'interrogeaient sur sa patrie : « Bagdad, le Caire et toutes les villes de l'Orient sont aujourd'hui éclipsées. Il n'en est aucune qui soit comparable à En-Naciriya » (FERAUD, 1952 :43). La ville a perdu maintenant jusqu'à son nom arabe « En-Naciriya » pour reprendre le nom originel (berbère) « Bgayeth » (Béjaïa). Dès que les rapports de force générateurs de l'arabisation disparaissaient, le berbère reprenait ses droits.

Béjaïa doit sa reberbérisation à l'influence démographique du massif montagneux kabyle. La proximité d'Alger de la Kabylie (50km) a également empêché cette ville de s'arabiser totalement grâce au renouvellement ininterrompu de sa population par les émigrés kabyles.

Un tiers de la population algéroise est berbérophone (Recensement général de la population algérienne de 1966).

3- Reberbérisation d'immigrants arabisés venus de Tunisie.

La montagne kabyle aurait connu aussi, au tout début du XVème siècle un apport de peuplement venu de la Tunisie méridionale, plus précisément de Blad-el-Djérid, de Gafsa et de Gabès. Luis DE MARMOL désignait cette peuplade du nom d'Azuagues. Les « Azuagues » peuvent être rapprochés de la tribu « Zouagha » qu'IBN KHALDOUN (1968, T1 :258) situait au XIVème siècle dans la province de Tripoli. Les immigrants étaient selon DE MARMOL (1667, T1 :71), semi-arabisés : « leur langage est celui des Berbères ; mais ils parlent aussi arabe ». Leur arabisation était naturelle étant donné le lieu de résidence d'origine : Tripoli, l'une des premières régions du Maghreb à avoir subi l'influence des Arabes de la première conquête et des Hilaliens.

Cet exode venant des plaines n'était vraisemblablement pas l'unique que vécut la kabylie eu égard à l'insécurité et aux troubles qui secouèrent le Maghreb entre le XIV et le XVème siècle, consécutifs à des guerres quasi-permanentes entre les royaumes berbères alors en pleine décadence, et à la « bédouinisation » hilalienne du plat pays qui s'ensuivit.

4- L'arabisation des vallées de la kabylie sous l'occupation turque et leur reberbérisation partielle

Afin d'obliger les kabyles à se soumettre à leur pouvoir, le Turcs implantèrent aux environs de 1594 (ROBIN, 1873 :134) des garnisons dans des bordjs (forteresses) à la périphérie des montagnes. Elles étaient situées à Bouira, Boghni, Drâa El Mizan, les Issers, Bordj Ménaïel, Bordj Sébaou et Tizi-Ouzou. Les bordjs n'abritant qu'un effectif réduit, juste le strict nécessaire pour leur défense, les Turcs s'appuyaient sur des « zmalas », colonies de paysans-soldats chargées de lever l'impôt chez les tribus soumises. Les colonies étaient ordinairement composées de cavaliers arabes, de Couloughlis (métis de mères algériennes et de pères turcs) et de kabyles dont la plupart seraient des éléments ayant fui leur village par

crainte d'une vengeance à la suite d'un crime. Il y avait même des smalas de nègres comme celle de Abid Chamalal près de Tizi-Ouzou. Du nom de « zmala », il nous reste actuellement des toponymes : Zimoula, village de la commune de Sidi Naâmane ; tazmalt, bourgade dans la vallée du Sébaou et nom d'une grande commune dans la wilaya de Béjaïa. Les zmalas, tribus adventices, sont fondées ex-nihilo de la manière suivante : chaque zmol (colon) recevait du bordj deux paires de bœufs, du terrain à cultiver ; des armes et un cheval qu'il devait rembourser sur les récoltes. En contrepartie, il était mobilisable et tenu de se mettre au service du chef de la garnison à chaque fois que les intérêts des Turcs étaient menacés (AUCAPITAINE, 1857 :21).

La plus grande de ces tribus était celle des Amraouas, en remontant l'oued, les villages de Kaf el Aogab, Bordj Sébaou, Taourga, Drâa Ben Khedda, Sidi Naâmane, Litama, composant les Amraouas « tahta » (d'en bas) ; les Ouled Boukhalifa, Tizi-Ouzou, Abid Chamalal, Timizart Loghbar, Sikh Oumeddour, Ighil ou Radjah, Tala Athmane, Tikobaïn et Mékla, les Amraouas « fouaga » (d'en haut) (ROBIN, 1873 :197-198).

En 1842, CARETTE (1842 :193) considérait la confédération des Amaraouas comme étant arabe. Au sujet des villages Belloua (Tizi-Ouzou) et Sikh Oumeddour, DOUTTE et GAUTIER (1913 :41) écrivaient : « dans ces deux douars peuplés (...) par des individus venus des pays arabes, la langue parlée, il y a cinquante ans, était exclusivement l'arabe. Actuellement, on y parle presque entièrement le kabyle ». L'ouvrage en question datant de 1913, on peut en déduire que le village Rédjaouna (Belloua) et Sikh Oumeddour parlaient uniquement l'arabe jusqu'aux environs de 1860. De nos jours, les Amraouas du Haut Sébaou : Mékla, Tamda, Fréha, Tikobaïn, Tala Athmane, Ighil ou Radjah, Sikh Oumeddour, Timizar Loghbar, Abid Chamalal, Belloua se sont tous reberbérés. Les habitants de ces villes et villages parlent kabyle mais certains ne se sont pas encore départis de l'accent arabe.

Dès que la puissance des Amraouas s'est affaiblie, consécutivement à la chute du pouvoir turc dans la région, le berbère reprend son terrain. Mais pas entièrement puisque des agglomérations du Bas Sébaou demeurent arabophones ou bilingues.

Tous ces apports ethniques, en dépit de leur berbérisation, n'ont pas manqué d'influencer fortement le pays kabyle sur le plan linguistique. En s'assimilant, les nouveaux venus ont gardé, dans leur nouvelle langue, des vocables et des expressions, voire des formes grammaticales de leur parler d'origine. Si bien qu'actuellement, 46% des lexèmes d'un corpus constitué par l'enregistrement d'un locuteur kabylophone unilingue pendant environ 5 heures, sont d'origine arabe. Ce qui explique les innombrables emprunts du kabyle à l'arabe.

Deux grands événements vont soutenir l'avancée du berbère dans ces régions. L'indépendance du pays avec le vide créé par le départ des colons des villes et des vallées fertiles, et l'industrialisation qu'elle a induite à partir des années soixante-dix, a provoqué une descente en masse des kabyles. Tizi-Ouzou, capitale de la kabylie, et les petites villes comme Drâa Ben Khedda, Draâ El Mizan, etc..., vont voir leur démographie modifiée numériquement et qualitativement en faveur des montagnards. Les kabyles jouissent en effet d'un statut social élevé par rapport à celui des ouvriers agricoles des plaines qui travaillaient chez les colons puis dans les domaines socialistes autogérés après l'indépendance.

Pauvre, la kabylie a connu dès la fin du siècle dernier une forte émigration vers la France. Le contact avec la société européenne a rompu les émigrés aux métiers industriels. Ce qui les rendait plus aptes à s'insérer dans l'industrie algérienne naissante. Par ailleurs, l'émigration a fait découvrir aux kabyles le salariat, l'emploi rétribué régulièrement. D'où la valorisation de l'école française. Boudée au début de son implantation à la fin du siècle dernier, l'école française est maintenant avidement recherchée. Elle a produit une couche assez large de lettrés composée d'instituteurs, d'employés des administrations (postes, mairies, services sociaux, etc...) d'ouvriers spécialisés et de bon nombre de médecins et d'avocats. Ces agents ont servi aussi bien en kabylie et à Alger que dans d'autres régions du

pays. Les effets de la scolarisation ont été tels qu'au lendemain de l'indépendance, c'est la kabylie qui a fourni la plupart de ses cadres au pays. Aussi, les kabyles ont-ils constitué naturellement l'écrasante majorité de l'encadrement des services administratifs et économiques des institutions et entreprises d'Etat de Tizi-Ouzou et des petites villes périphériques. Quand on connaît le poids de l'administration dans le système économique étatisé algérien, on comprend aisément le rôle prépondérant des kabylophones dans ces régions. Même le secteur économique privé (commerces, petites entreprises etc...) était et est toujours entre leurs mains grâce à l'argent rapporté de France par les émigrés.

La prépondérance numérique et socio-économique des berbérophones va bouleverser la situation linguistique de Tizi-Ouzou et de Draâ Ben Khedda. Les communautés arabophones qui y subsistent deviennent bilingues. Et leur bilinguisme semble évoluer en faveur du berbère. Si bien que les citadins qui s'exprimaient en arabe dans quasiment toutes les situations de communication ne pratiquent présentement cette langue qu'en famille et entre eux. Ils recourent au kabyle dès qu'ils sont en présence d'un berbérophone. Le même phénomène est en train de gagner, bien que ce soit à des degrés beaucoup moindre, Taourga, Litama, Bordj-Ménaïel et même Dellys.

Autre événement important lié à la valorisation sociale des kabyles, l'apparition au milieu des années soixante du mouvement de revendication identitaire et linguistique berbère en kabylie qui va transformer radicalement l'attitude du berbérophone à l'égard de sa langue ; et même comme nous venons de l'évoquer, l'attitude des arabophones vivant dans les zones de contact. Des berbérophones résidant à Alger et même à Tizi-Ouzou, qui hésitaient encore pendant les années soixante à déclarer leur identité la proclament maintenant haut et fort.

La Revendication atteindra toute son ampleur en 1980 à la suite de la répression des étudiants de l'université de Tizi-Ouzou qui occupèrent les locaux de leur établissement en signe de protestation contre l'interdiction, par les autorités, d'une conférence sur la poésie berbère. L'intervention policière provoqua un soulèvement populaire sans précédent dans l'histoire de la kabylie. Cantonnée jusqu'à cette date dans les milieux étudiants et lycéens, la Revendication va désormais se populariser en s'étendant aux ouvriers et aux paysans ; et la question berbère devenir incontournable pour les détenteurs du pouvoir. L'onde de choc produite par le soulèvement de la kabylie gagnera l'ensemble des groupes berbérophones, de la Libye jusqu'au Maroc où elle portera les germes de l'éveil identitaire.

La langue connaîtra une première reconnaissance semi-officielle en 1990 avec la création à l'université de Tizi-Ouzou d'un « Département de langue et culture amazigh » ; suivi d'un second rattaché au centre universitaire de Béjaïa en 1991. Tous les deux sont chargés de former des étudiants de magister en linguistique, littérature et civilisation berbère. En 1996, ces deux structures ont été érigées au rang d'instituts universitaires et accueillent des étudiants de licence depuis octobre 1997.

Il faut attendre juillet 1995, consécutivement à un boycott scolaire ayant touché tous les cycles de l'enseignement (du primaire à l'université) durant l'année 1994-1995, et à travers toute la kabylie, pour que la dimension berbère de l'identité algérienne soit reconnue officiellement et consacrée constitutionnellement. Un Haut Commissariat à l'Amazighité (H.C.A) est institué auprès de la Présidence de la République, avec pour mission de proposer des mesures propres à promouvoir la langue et la culture berbères en Algérie. La première tâche concrète réalisée par cette institution, immédiatement après son installation, a été l'introduction d'un cours de langue berbère au niveau des troisièmes années des cycles moyen et secondaire de kabylie et d'autres régions berbérophones d'Algérie (Mzab, Aurès, Chénoua).

La langue berbère, longtemps confinée dans l'oralité et les usages domestiques va passer à l'écrit. Dès les années soixante, la revendication politique était accompagnée de travaux d'aménagement de la langue : remise à l'honneur de l'alphabet tifinagh ancestral,

réforme du système graphique d'origine latine, production de grammaire, de terminologies scientifiques et techniques, d'outils didactiques, etc... Il fallait préparer la langue à assumer le nouveau statut qu'on lui revendiquait : celui de langue nationale et officielle. Les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix ont vu une prolifération d'œuvres culturelles très variées : romans, pièces de théâtre, recueils de poésies, journaux quotidiens, traductions d'œuvres écrites dans d'autres langues, etc... La langue voit ainsi son statut politique amélioré et ses domaines de la communication élargis.

Ainsi, le berbère tire sa force du relief de la Kabylie, de l'importance de la communauté kabyle et de sa cohésion sociale qui lui ont permis de se maintenir et d'échapper à l'arabisation en assimilant linguistiquement toutes les populations arabophones venues, pour une raison ou une autre, s'installer sur son territoire. Sa vitalité est renforcée par les acquis du Mouvement Culturel Berbère (MCB) qui, bien que limités, lui ont conféré un statut politique meilleur et par suite une plus grande valorisation sociale. Cependant, les nouveaux domaines d'utilisation de la langue, conquis depuis les années soixante, demeureront restreints et fragiles tant qu'ils ne s'étendront pas à tous les champs de la communication ; et l'action militante, voire volontariste, peut y contribuer. Par ailleurs, étant donné la rupture, actuellement consommée, avec le mode de vie traditionnel, la vigueur du berbère sera également tributaire de l'avenir économique de la région dont dépendra la fixation des populations et par suite leur forte structuration sociale.

* Directeur de l'Institut de langue et culture amazigh,
Docteur d'Etat.

Références bibliographiques

AL GHOBRI. (1970). Les savants de Béjaïa au VII^e siècle de J.C) Etabli et présenté par R.Boumar, Ed. SNED, Alger.

AL WARTHILANI. A travers la berbérie orientale au XVIII^e, traduit de l'arabe par Hadj-Sadok, Ed. Société Historique Algérienne, Alger.

AUCAPITAINE, H.(1857). Les confins militaires de la Grande-Kabylie sous la domination turque, Ed. Moquet, Paris.

BOULIFA, S.A.(1925). Le Djurdjura à travers l'histoire (depuis l'Antiquité, jusqu'à 1830). Organisation et indépendance Zouaouas (Grande-Kabylie)Ed. Bringau, Alger.

CARETTE, E.(1842). Etudes sur la Kabylie proprement dite, (Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840,1841 et 1842),Ed. Imprimerie Nationale, Paris.

DAHMANI, M.(1990). Atlas économique et social de la Grande-Kabylie, Ed. Office des Publications Universitaires, Alger.

DOUTTE, E et GAUTIER, E.F. (1913). Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie, Ed. A.Jourdan, Alger.

FERAUD, Ch. (1952). Bougie, Etude historique partielle, Ed. du Centre d'Etudes Berbères de Fort-National.

GAID, M(1976). Histoire de Béjaïa et sa région (depuis l'Antiquité jusqu'à 1954), Ed. SNED, Alger.

HANOTEAU, A. et LETOURNEUX, A (1893). La Kabylie et les coutumes kabyles, Ed. Chalamel, Paris, (3 tomes).

HISTOIRE UNIVERSELLE depuis le commencement du Monde jusqu'à présent (traduite de l'anglais). Ed. Arkstée et Merkus, Amsterdam et Leipzig (1742-1802).

IBN KHALDOUN. (1968). Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, traduite de l'arabe par le baron de SLANE, Ed. Geuthner S.A, Paris (4 tomes).

KAHLOUCHE, R.(1992). Le berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français. Etude socio-historique et linguistique.
Thèse d'Etat en linguistique (dactylographiée), Université d'Alger.

- (1996). « Le berbère à Alger », Plurilinguismes, N° 12, Paris, 1997, pp. 31-46.
- (1997) « Autovalorisation sociale et affirmation identitaire en kabylie », Actes du colloque « Plurilinguisme et identité(s) : le cas du Maghreb », Rouen les 2 et 3 Mai 1996. P.U.R., 1997.

LACOSTE, Y. (1980). « Rapports plaine-montagne en Grande-kabylie », Unité et diversité du Tiers-Monde. III, Foyers révolutionnaires dans les montagnes. Amérique latine, Afrique du Nord. Ed. F. Maspéro, Paris.

LEVEAU, P. (1977). « L'opposition de la montagne et la plaine dans l'historiographie de l'Afrique du Nord antique », Annales de Géographie, N° 473.

MARCAIS, W. (1938). « Comment l'Afrique du Nord a été arabisée ? »

1-« L'arabisation des villes »

In Annales de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger. Tome IV ;

1956- « Comment l'Afrique du Nord a été arabisée ? »

2-« L'arabisation des campagnes », Idem, Tome XIV.

MARMOL, Lui Carvaja de (1667). L'Afrique de MARMOL, traduit de l'espagnol par N.PERROT, Ed. Thomas Iolly, Paris.

MARTHELOT, P. (1973). « la maintenance des groupes berbérophones » au Maghreb : Un problème de géographie régionale, « Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée », CNRS, Aix-en-Provence.

MORIZOT, J. (1962). « Algérie kabylisée », Cahiers de l'Afrique et de l'Asie, VI, pp. 1963.

- 1985, les kabyles propos d'un témoins, Ed. CHEAM, Paris.

PENELA, J. « le transfert des Moriscos en Afrique du Nord », Recueil d'études sur les Moriscos andalous en Tunisie, Ed. Direction Générale des Relations culturelles, Madrid. Société Tunisienne de Diffusion, Tunis.

POYTO, R. (1967). Contribution à l'étude des sites préhistoriques en pays kabyles, (notes d'explorations, 1963-1967), Fichier de Documentation Berbère, Fort-National.

ROBIN, N.(1873). « Notes sur l'organisation militaire et administrative des Turcs dans la Grande-Kabylie », Revue Africaine, N° 17.

Iɛessasen

Ungal n Taher Jaɛut.

Açhal iseggwasen aya Mnewer Zyada, amyar-ni iyunfa-t yiðes. Yal tikkal yeṭṭargu ad ibaɛnunez di tnafa ad iṣub tirkwabin y ṣawaðen yer tatuyt.

Dayen ig ṭnadi ig ṭxamim, am akken iyil yesqead iɛdilen d ṭsumtiwin, akken ur issel yel tayawsa yeṭṭuzun tanafa l jenet. Maca ayagi yeṭṭxemim ur iṭ dum-ara.

Amyar-ni yukw-id si targit-is amaken tebwi-t l baya m-y-qubwel tidet. Tebdat targagayt, d acu maççi ṭayelayt-ni n lqahwa ig ṭilin yal-as ar tamas id sebba n lihala yagi. Targagayt-agi t-ccud azar-is seg weglim-is d cc fay-as.

Mnewer Zyada, amyar ni iɛac azal n ɛaerin (20) iseggwasen di lisseṭ ur tixuṣ wara. Zehr-is muqqweṭ mi gmal ar tamā-ni yetekkan asmi tluṣ tesweet sidim waken tamurt aṭ fey yer leqrar-is. Asmi defrari timument (indépendance) yef wakkal n lzzayer, tazmert-is tesawdit ad yejmeɛ am wiyad : axxam, taḥanūṭ, d tijeal ni id iqetṭun tiyawsiwin sumata, xas akka yeṭfel, Mnewer Zyada, yebbwid axxam d ṭedrimt swayeg ig tmetee amzun ur dṭin-t ul-is zedig am wamen. Dacu mara-d yeṭli yið cwit nendam teṭ al-id yer wul-is : yuggad aṭezzi tasweet fell-as d ṭimital-is aseksen sekra bwayen yebbwī.

D ṭṭidet, ayen yebwi neṭ a d ṭimital-is tesnarn-id tismin yur wid iyur ṭmae. Dacu yilen ? ṭṭun anwa ig seblen tamdurt nsen iwaken tamurt n ṭaf tileli :

D nekwni i wendiyiwin timument akken aṭ drem di Tizi Lisser. Uzligen-agi taraten tmara ad sbwegnen udem lehya wa aderen tuṭra gwayeg neṭ alas.

Mnewer Zyada, ur yefka-ara tamezuyt iyal yellan d usmim. Yarat ala iwemcaḥ di ṣeḥa yines. D iyella debwi timument. Dacu yebwdeɛ was alarmi cfay-as teli-yas asalu yer tesweet-ni anda tirugza teṭ qabal lmuṭ, cfya yagi tcubwa ljerḥ inedfen. Targagayt- ni tamcunt it-i ɛaziren zik-ni, tlatin iseggwasen aya, tuyal-it-id teṭ eqes iysan-is teṭ aja alen-is bwrarəhənt. Tikwal ur yuḥtam teṭ adiq deg walay-is.

L A GRANDE FIGURE DE FATMA N'SOUMEUR

Par Mohamed Seghir Feredj*,

Depuis l'indépendance, le nom de Fatma N'Soumeur a été maintes fois évoqué. Il a été parfois donné à quelques établissements scolaires, mais à part cela, rien n'a été entrepris pour faire connaître objectivement cette grande patriote. De ce fait, elle est restée un personnage aux traits imprécis ; mieux que cela, la légende s'est emparée d'elle et en fait une figure plus fantaisiste que réelle. L'objet de cet article est d'en donner une image exacte, fondée sur des documents incontestables.

SON ORIGINE

Née en 1830 environ, elle est devenue célèbre sous le nom de Fatma N'Soumeur. Son village, Soumeur, est situé à une vingtaine de kilomètres de l'actuelle agglomération d'Aïn-El-Hammam (Grande Kabylie). Sa population est aujourd'hui de 1500 habitants. En 1840, « elle comptait 250 âmes parmi lesquelles vivaient cinq marabouts » (Carette, Etudes sur la Kabylie proprement dite, Paris, 1840, t.II, p.310). Ces marabouts étaient Fatma N'Soumeur et ses quatre frères. Nous ignorons presque tout de sa famille ; son père, Si Tayeb, dirigeait la zâouïa d'Ourdja dont le saint était Sidi Ahmad Ou -Méziâne, le grand-père de Lalla Fatma. C'est pour cette raison qu'elle a été appelée également « Lalla Ourdja ». En 1740, le célèbre lettré, El-Ouarthilâni, rapporte dans sa Rihla (édit. Fontana, Alger, 1908 et Beyrouth, 1974, p.16) : « Nous avons rendu visite au saint savant d'Ourdja, Sidi Ahmad Ben Méziâne dont les connaissances sont très étendues ».

Ses frères étaient Si Tahar, Si Ahmad, Si Chérif et Si El-Hadi. L'aîné, Si Tahar, était le chef de la famille ; on l'appelait Sidi Tahar par déférence et on s'adressait à lui pour régler les litiges. Lors de la première campagne de Randon, en 1854, il a été chargé de recruter les « Imseblen » (ceux qui ont choisi le martyr). C'était un homme instruit ; les Français lui ont pris, en 1857, « 160 livres d'arabe d'une grande valeur » (Robin, Notes et documents, Revue africaine, n° 245, Alger, 1900, p. 357). Il est possible qu'il s'agissait là d'un héritage de son vénéré grand-père, Sidi Ahmad Ou-Méziâne. Sur l'enfance et l'éducation de Lalla Fatma, nous ne disposons guère de documents. Rien n'indique qu'elle a reçu une formation très tôt, un certain nombre de versets coraniques et des notions sur les pratiques religieuses. Les mérites et la célébrité de cette femme remarquable résident dans sa piété et son ardent patriotisme. Mariée à 15 ou 16 ans, vers 1845, à un jeune marabout, elle s'en est séparée au bout de quelques mois et revint habiter Soumeur chez son frère Sidi Tahar. Elle ne devait pas se remarier.

LA RESISTANCE DE 1847 à 1854 :

Pour résister à la conquête coloniale, Lalla Fatma a accepté de se joindre dès 1847 aux résistants de la région, les Chérifs Si Mohammed El-Hachemi et Bou-Baghla. Le premier est allé à Soumeur demander aide et conseils à Lalla Fatma qui, quoique jeune, avait acquis une solide réputation de sagesse et de piété. On venait de loin pour la consulter et, de l'avis de tous, les visiteurs repartaient contents et réconfortés. Ils s'adressaient à elle comme à une sainte à laquelle ils exposaient leurs difficultés et leurs problèmes. Mais elle n'usait ni de prodiges ni de divination, comme la légende a voulu l'affirmer. Jusqu'à sa mort en 1849, si Mohamed El-Hachemi venait souvent à Soumeur pour se concerter avec « la maraboute ». En 1851, le Chérif Bou-Baghla a dirigé la résistance avec Lalla Fatma. Il fallait repousser les troupes de Randon, venues soumettre les tribus guerrières du Djurdjura.

L'EXPEDITION DE 1854 :

Le 16 juin 1854, le Gouverneur donna l'ordre d'attaquer la région. L'alerte fut donnée, les feux s'allumèrent la nuit dans tous les villages pour organiser la résistance. Le village de Soumeur en est devenu le centre, autour de Sidi Tahar et de Lalla Fatma. Randon disposait de 13 000 hommes commandés par les généraux Mac-Mahon et Maissiat. Les troupes françaises furent reçues par un feu nourri : Sidi Tahar avait disposé les « Imseblen » sur un terrain bien choisi ; Lalla Fatma assistait au combat pour soutenir les résistants. Mais elle n'était pas armée et n'a pas tiré de coup de feu... Vêtue d'un manteau rouge, entourée de ses compagnes, elle a excité les guerriers à se battre avec acharnement (Robin, op. cit. p. 435, perret, Récits algériens, t.II, p.122). L'armée coloniale dut se retirer après avoir saccagé des villages entiers et détruit le village de Taourirt. Le Chérif Bou-Baghla, Sidi Tahar et Lalla Fatma s'étaient distingués dans cette campagne.

L'INSURRECTION DE 1856 ET L'EXPEDITION DE 1857 :

Après la mort du Chérif Bou-Baghla, en 1854, la résistance a continué sous la direction de Si Hadj Amar, pendant que Randon préparait une seconde expédition. Sidi Tahar et Lalla Fatma prirent une grande part à l'insurrection de 1856. Randon avait constitué des « goums » (auxiliaires) avec des chefs ralliés et provoqué une lutte fratricide entre tribus rivales. Les insurgés avaient d'abord obtenu des succès, mais l'armée coloniale a préparé une grande expédition en 1857, conduite par le maréchal Randon en personne. La Kabylie a été submergée par trois colonnes sous le commandement de Mac-Mahon, Yusuf et Renault.

D'autres renforts furent acheminés vers la région, si bien que les forces françaises ont pu compter 35 000 hommes. En mai 1857, Randon attaqua par surprise les Aït-Irathen ; la résistance fut très vive. En juin, Mac-Mahon reçut l'ordre d'enlever les retranchements d'Icherridhen. Le maréchal et son état-major assistaient à la bataille. Lorsque les soldats français arrivèrent à portée de fusil, ils furent foudroyés par un formidable feu roulant. Les « Imseblen » firent merveille et l'élan de l'ennemi fut stoppé. Mais avec d'autres forces, il reprit le combat et finit par emporter les retranchements d'Icherridhen. Les Aït-Irathen durent se soumettre, puis d'autres tribus. La lutte était par trop inégale ; la résistance fut écrasée dans le Djurdjura.

LA FIN DE L'EPOPEE LALLA FATMA :

Les colonnes françaises ont contrôlé tout le territoire. Les chefs furent obligés de se rendre :

Si Hadj Amar fut arrêté après Si Seddik Ben Arab, Si El-Djoudi, Sidi Tahar ; Lalla Fatma fut conduite à la Zaouïa de Si Tahar Ben Mahieddine à Tablat où elle fut internée ; ses frères subirent le même sort. Sidi Tahar réclama vainement la restitution des biens qui ont été volés à sa famille : argent, bijoux, livres, cheptel... Les autorités françaises n'ont rien restitué. Après 4 ans de captivité, Sidi Tahar mourut en 1861. Lalla Fatma souffrit de l'éloignement et de l'isolement ; la mort de son frère l'affecta beaucoup ; elle dépérit et la maladie la paralysa. Elle s'éteignit en 1863, à l'âge de 33 ans dans la fleur de l'âge.

Telle fut la fin de Lalla Fatma N'Soumeur, cette femme admirable qui consacra sa courte existence au service de son peuple. De nos jours encore, les femmes de Tablat et des Beni-Slimane continuent à visiter et vénérer celle qu'elles appellent « Lalla Ourdja ». La légende populaire s'est emparée depuis longtemps de cette noble figure et lui a attribué des prouesses qui relèvent le plus souvent de l'imagination. Quelques auteurs à la plume fertile n'ont pas hésité à tisser cette légende. Par probité intellectuelle, nous avons voulu respecter la vérité historique et remettre Lalla Fatma à sa place réelle, parmi les résistants qui ont mené la lutte du peuple algérien contre l'occupation coloniale. Aujourd'hui, la grande dame de N'Soumeur mérite d'être mieux connue de tous ; notre pays a le devoir d'honorer sa mémoire et de la situer comme il convient dans notre histoire nationale.

*Auteur de « Histoire de Tizi-Ouzou, des origines à 1954 »
(édit. E.N.A.P, Alger, 1990).

وكمحاولة لحل هذه الإشكالية و لتفاد الإنزلاقات التي قد تترتب عن تطبيق هذا القانون نرى ضرورة إيجاد حل عاجل لهذا الوضع و سد الفراغ القانوني القائم بشأن اللغة الأمازيغية لتحقيق الإنسجام في المنظومة القانونية . وذلك بإحدى الطريقتين :

أولاً: تعديل قانون التعريب ، بحذف كل المصطلحات الغير الملائمة التي تثير تنازع أو غموض، مع إضافة جملة من المواد لتنظيم مجال استعمال اللغة الأمازيغية و تعميمها في قطاعات التربية و الإتصال و المحيط، و تغيير صياغة المواد المخالفة لذلك لبلوغ التكامل بين أحكام هذا القانون المنظمة لكل من اللغتين العربية و الأمازيغية بهدف تحقيق التعايش اللغوي.

ثانياً: إصدار قانون آخر لتنظيم ترقية و تطوير اللغة الأمازيغية و تعميم استعمالها إلى جانب اللغة العربية في جميع مجالات الحياة العامة . مع تعديل قانون التعريب بما يحقق الإنسجام بين النصين . ويجسد مبدأ التعايش اللغوي بين اللغة الأمازيغية الأصيلة أساس الهوية الوطنية الجزائرية و اللغة العربية الرسمية لغة الدولة الجزائرية .

الأستاذ نوح عبد الله
قانوني

و هي تطوير اللغة و الثقافة الأمازيغية و استعمالها و تعميمها. ويتضمن قانون التعريب ثلاثة أحكام تقضي بإلزامية تعريب عمل الجمعيات و معاملاتها وهي: المادة (04) " تلزم جميع الإدارات العمومية و الهيئات و المؤسسات و الجمعيات على إختلاف أنواعها باستعمال اللغة العربية وحدها في كل أعمالها من إتصال و تسيير إداري و مالي و تقني و فني " .

المادة (11) " تكون المعاملات و المراسلات في جميع الإدارات و الهيئات و المؤسسات و الجمعيات على إختلاف أنواعها باللغة العربية " .

المادة (12) " يكون تعامل جميع الإدارات و الهيئات و المؤسسات و الجمعيات مع الخارج باللغة العربية " . بالإضافة إلى ذلك تنص المادة 09 السالفة الذكر على وجوب تنظيم و إجراء التظاهرات العامة باللغة العربية.

وهكذا تلزم هذه المواد أن تكون كل أعمال الجمعيات من تسيير و نشاطات و مراسلات و معاملات باللغة العربية وحدها ولاشك أن ذلك يمس بصلب نشاط الكثير من الجمعيات الثقافية الأمازيغية التي تصدر بياناتها و إعلاناتها باللغة الأمازيغية و تجري معاملاتها و مراسلاتها و تنظم تظاهراتها العامة باللغة الأمازيغية .

مع العلم أن هذه الجمعيات أنشئت أصلا لترقية الأمازيغية و تعميمها و نشرها و تطويرها. فكيف تستطيع ذلك إذا لم تستعمل الأمازيغية في أعمالها التسييرية و الإتصالية و نشاطاتها الثقافية و معارضها و مراسلاتها و معاملاتها، سواء مع رجال الفن و الثقافة أو مع الجمعيات الأمازيغية الأخرى في الوطن أم في الخارج ؟

خاتمة

نخلص إلى القول بعد هذا الإستعراض لنصوص المرسومين الرئاسيين المتعلقين بترقية الأمازيغية ومقابلتها بأحكام قانون التعريب مدى عدم الإنسجام الصارخ و التناقض القائم بين نصوص تتمتع كلها بالقوة التنفيذية. وما يثيره ذلك من إشكالات قانونية و تنازعات من جهة. و تساؤلات كبيرة حول مدى قابلية أحكام قانون التعريب للتطبيق في الواقع العملي من جهة أخرى. وما قد يترتب - في حالة تطبيقه - من نتائج ميدانية خطيرة. و مرجع كل هذه الجدلية هو النقائص الفادحة التي تضمنها قانون التعريب سواء في مضمونه أو في شكله و صياغته و الذي ينظم تعميم استعمال اللغة العربية الرسمية، و مجال إستخدام اللغات الأجنبية، مع عدم الأخذ بعين الإعتبار بوجود اللغة الأمازيغية " لغة كل الجزائريين " و غياب أية إشارة أو حكم بشأنها، و كأنه لا يوجد في البلاد إلا اللغة العربية وحدها و اللغات الأجنبية مما ترك فراغا قانونيا كبيرا، و غموضا حول أحكام هذا القانون نفسه. و صياغتها التقريرية الإقصائية بحيث لم تترك أي مجال حتى لتأويلها و إمكانية تفسيرها بما بخدم التعايش اللغوي بين الأمازيغية و العربية . و يثير هذا التضارب و الغموض و الفراغ القانوني عدة إشكالات، تبقى مطروحة بحددة أهمها:

(1) - ما هي الآثار القانونية، و النتائج العملية المترتبة عن تطبيق أحكام قانون التعريب؟

و النصوص المتعلقة بترقية الأمازيغية، في الواقع العملي، في ميادين التربية و الإتصال و المحيط ؟

(2) - ما هي النزاعات القانونية الممكنة الحدوث نتيجة هذا التضارب، و كيفية حلها ؟

(3) - ما هي الحلول الكفيلة بسد هذا الفراغ القانوني المتولد عن عدم انسجام النصوص ؟

← منع تصريحات المواطنين و تدخلاتهم باللغة الأمازيغية في التلغزة. أم السماح بها ؟
← منع الإشهار بكل أنواعه باللغة الأمازيغية ؟

3/ المحيط

تتمثل المهمة الأساسية الثالثة لـ م.س.أ بعد إدراج الأمازيغية في منظومة التعليم و الإتصال، هو إدراج الأمازيغية في المحيط، إذ تنص الفقرة 4 المادة 6 من المرسوم الرئاسي 57/96 المتضمن صلاحيات مديرية الإتصال لـ م.س.أ :

" - السعي مع الهيئات المعنية إلى إدماج اللغة الأمازيغية في العلاقة بين الإدارة و المسيرين إداريا، وفي المحيط بصفة عامة " .
و طبقا لذلك فقد حضرت م.س.أ برنامجا ثريا لإدراج الأمازيغية و ترقيتها في المحيط العام. منها كتابة أسماء المؤسسات العامة و اللافتات بالأمازيغية و تصحيح الأسماء الأمازيغية للأماكن، و بث الإعلانات في محطات النقل و الطائرات بالأمازيغية. و عبر وسائل الإشهار المختلفة. كإشارات و غيرها... إلخ . بالإضافة إلي تعميم إستعمال الأمازيغية في علاقة الإدارة بالمواطنين طبقا للمادة السالفة الذكر .

غير أن المادة 20 من قانون التعريب تنص على أحكام مناقضة تماما بحيث تلزم الكتابة باللغة العربية وحدها لكل العناوين الإشهارية بقولها :

"تكتب باللغة العربية وحدها، العناوين و اللافتات، و الشعارات، و الرموز، و اللوحات الإشهارية... التي تدل على مؤسسة، أو هيئة، أو محل، أو التي تشير إلى نوعية النشاط الممارس، مع مراعاة جودة الخط و سلامة المبنى و المعنى. يمكن أن تضاف لغات أجنبية إلى اللغة العربية في الأماكن السياحية المصنعة " . كما تلزم المادة (09) من نفس القانون أن تكون التظاهرات العامة باللغة العربية .

و هكذا تفصي المادة (20) أية إمكانية لإستعمال اللغة الأمازيغية بكل أنواع حروفها التيفناغ و اللاتينية و العربية. في كتابة العناوين و اللافتات الإشهارية. سواء تعلق الأمر بالبنائيات العامة أم بالمحلات التجارية و الجمعيات و المؤسسات المختلفة.

وبالإضافة إلى التناقض الصريح لهذه المادة مع المادة 6 من المرسوم الرئاسي 57/96 السالف الذكر، تثور إشكالية كبيرة حول تطبيق مضمونها على الواقع أين ترسخ العرف في عدة مناطق وولايات من الوطن على كتابة أسماء البنائيات العامة كالبلديات و الولايات و الجامعات وإشارات المرور، وأسماء المحلات التجارية... إلخ باللغة الأمازيغية وبحروف التيفيناغ (الحروف الأمازيغية) .

و أصبح ذلك من القواعد العرفية اللازمة . و بذلك نتساءل: هل يتم تطبيق المادة 6 من المرسوم الرئاسي 57/96 بتعميم استعمال اللغة الأمازيغية بالمحيط؟ أم تطبيق المادة 20 من قانون التعريب، بحذف كل هذه الكتابات الإشهارية وتعريبها ؟

و بالتالي تسليط العقوبات على المخالفين بغرامة مالية تتراوح ما بين 5.000 و 10.000 دج . و غلق المؤسسة أو المحل في حالة العود طبقا للمواد 31 و 33 ؟

4/ تعريب عمل الجمعيات

إذا كان تعميم إستعمال اللغة العربية في المعاملات الإدارية لهيئات و مؤسسات الدولة و الوثائق الإدارية و الأختام الرسمية، يعد تطبيقا منطقيا للدستور و إجراء معقولا باعتبار اللغة العربية هي اللغة الرسمية ولغة أجهزة الدولة فإن إلزامية تعريب عمل الجمعيات الثقافية لا يخلق فقط مشاكل ميدانية بل يمس حتى بأهداف و أعمال و الأغراض التي أنشئت من أجلها الجمعيات الثقافية الأمازيغية

و المتعلقة بمهام مديرية الإتصال فهي :

1 - ترقية تطوير الإنتاج وتوزيع المعلومات المكتوبة و السمعية البصرية باللغة الأمازيغية.

2 - مساعدة إعداد الشروط اللازمة لإذاعة وتوزيع المعلومات المكتوبة، و السمعية البصرية باللغة الأمازيغية عبر كامل التراب الوطني وبتجاه الجالية الجزائرية المقيمة بالخارج "

و تطبيقا لذلك حضرت م.س.أ برنامجا طموحا لترقية الأمازيغية في الإذاعة و التلفزيون

و الصحافة المكتوبة ثم تجسيد جزء ضئيل منه من طرف وزارة الإتصال ويتمثل في :

" - جريدة إخبارية يومية بالأمازيغية (منذ جوان 1996) .

- ومضات إخبارية .

- كفالة حرية التعبير بالأمازيغية في التحقيقات الإخبارية "

(انظر : التقرير التقيمي لوزارة الإتصال و الثقافة حول الأمازيغية - مارس 1998) .

و بالمقابل من هذا التطور المعترف لإدراج الأمازيغية لغة وثقافة في قطاع الإعلام المرئي و المسموع و المكتوب . تنص المادة 16 من قانون التعريب على أنه :

" يجب أن يكون الإعلام الموجه للمواطن، باللغة العربية، مع مراعاة أحكام المادة 13 من قانون الإعلام "

و تنص المادة (13) من قانون الإعلام على حصر استعمال اللغة الأمازيغية في القناة الإذاعية الثانية، و انتفى منها أي حكم يتعلق بالأمازيغية في الإعلام المرئي و المكتوب. مع الإشارة إلى أن هذه المادة لم تظهر بتاتا في مشروع قانون الإعلام الجديد .

أما المادة (18) من قانون التعريب المعدلة بالأمر 96-30 فقد جاءت أكثر تحديدا وفصلا في وجوب استعمال اللغة العربية وحدها في التلفزة، حيث تنص: " تكون جميع التصريحات و التدخلات، والندوات وكل الحصص المتلفزة باللغة العربية، وتعرب إذا كانت باللغة الأجنبية "

و نلاحظ تضارب نص هذه المادة مع العرف السائد حاليا بترك حرية التعبير بالأمازيغية في التحقيقات الإخبارية " . حسب تقرير وزارة الإتصال .

أما المادة (17) من قانون التعريب فتتضمن على تعريب الأفلام و الحصص المتلفزة أو إمكانية عرضها ثنائية اللغة. بنصها : " تعرض الأفلام السينمائية و/أو التلفزيونية و الحصص الثقافية و العلمية باللغة العربية، أو تكون معربة أو ثنائية اللغة "

و في نفس المنطق تنص المادة (19) على وجوب الإشهار بكافة أنواعه باللغة العربية وحدها، وعند الضرورة يسمح أن يكون بلغات أجنبية حيث تنص " يتم الإشهار بجميع أنواعه باللغة العربية "

يمكن إستثناء إستعمال لغات أجنبية إلى جانب اللغة العربية وحدها بعد إذن الجهات المختصة "

و يقتضى مضمون هذه المواد ما يلي :

- يجب أن يكون الإعلام عبر الوسائل المسموعة باللغة العربية وحدها باستثناء القناة الثانية التي تبث بالأمازيغية (المادة 16) .

- يجب أن يبث الإعلام المرئي (التلفزيون) كل الحصص و الأفلام باللغة العربية. و تترجم أو تدبلج إذا كانت بلغة أجنبية (المادة 17)

- يجب أن يكون تعبير المواطنين و تصريحاتهم و تدخلاتهم المتلفزة باللغة العربية، وتعرب إذا كانت باللغة الأجنبية.

- يجب أن يكون الإشهار باللغة العربية وحدها، و إستثناء مع لغات أجنبية .

- و تثير هذه الأحكام عدة تساؤلات حول :

← تكييف اللغة الأمازيغية، فهل تعتبر لغة وطنية كاللغة العربية ، و بالتالي لا يجب ترجمة ودبلجة الحصص الأمازيغية المتلفزة، أم تعتبر لغة أجنبية و بالتالي يمنع إستعمالها. و عند الضرورة تترجم وتدبلج الحصص المتلفزة الناطقة بالأمازيغية ؟

← منع التعبير إطلاقا باللغة الأمازيغية بوسائل الإعلام المسموعة الأخرى غير القناة الثانية، أم السماح به ؟

هذا المسار المتوازي و المنفصل في التشريع أدى إلى تضارب وتناقض كبير في الأحكام من شأنه أن يولد من جهة نزاعات قانونية مكلفة، ويثير من جهة أخرى إحتداما للصراع اللغوي بين اللغة العربية اللغة الرسمية و الوطنية - المادة (02) دستور - واللغة الأمازيغية الأم بكونها لغة كل الجزائريين، بالإضافة إلى اللغات الأجنبية.

و يتضمن قانون التعريب و الأمر المعدل له الذي يفترض أن ينظم كليات تعميم اللغة العربية مع الأخذ بعين الإعتبار للواقع اللغوي الوطني، عيوباً وإختلالات معتبرة سواء في مضمون أحكامه أو في صياغتها وشكلها. ويمكن إختصار هذه النقائص في عنصرين يمثلان ميزتين أساسيتين لهذا القانون و هما :

أولاً: التجاهل التام لهذا القانون و الأمر المعدل له للأمازيغية بخلوه من أية إشارة أو ذكر أو حكم مباشر أو غير مباشر للغة للأمازيغية و النصوص القانونية المتعلقة بها ويعد ذلك نقيضاً فادحاً بالنظر إلى نتائجها . فكيف ننظم مجالات تعميم استعمال اللغة العربية دون الأخذ بعين الإعتبار للواقع السيوسو لساني الوطني للغة الأمازيغية التي تعد اللغة الوطنية الثانية في البلاد، ينطق بها ملايين المواطنين ؟ و في الواقع يتبين أن روح قانون التعريب وموضوعه الأساسي هو تنظيم كيفية تعميم اللغة العربية على مختلف مجالات الحياة العامة من جهة، وحالات استعمال اللغات الأجنبية كإستثناء، بينما نشعر بفراغ كبير وغموض حول اللغة الأمازيغية و موقعها من الإستعمال ويثير ذلك تساؤل جوهري هو أين يمكن تصنيف اللغة الأمازيغية؟ أمع اللغة العربية الرسمية أم مع اللغات الأجنبية ؟

ثانياً: الصيغة التحديدية و الإقصائية لأحكام هذا القانون، حيث وردت كلمة "وحدها" و باللغة الفرنسية وردت عبارة "La seule langue Arabe" أو مصطلح "Exclusivement" في مواد تتعلق بإستعمال اللغة العربية في مختلف المجالات، و يقتضي ذلك لزاماً نفي ما سواه، بمعنى منع إستعمال الأمازيغية، طبقاً لتفسير معنى الكلمة لغة وإصلاحاً، فإسم وحده، وحدها واحد... يعني الإنفراد و التفرد و الواحد المنفرد بنفسه، وهو " إسم بني لنفي ما يذكر معه من العدد" كما جاء في معجم لسان العرب - ابن منظور ج (3 ص 451) - . كما لم يرد في الأمر رقم 57-96 أي تعديل لهذه الصيغة للسماح على الأقل بتأويل النصوص بما يخدم الإنسجام بين هذه الأحكام و المرسومين الرئاسيين المتعلقين بترقية الأمازيغية.

وعليه فمن الناحية القانونية، يكمن التناقض في أن أحكام قانون التعريب تنص على إستعمال اللغة العربية وحدها في جميع ميادين التربية و الإعلام و المحيط بصفة إلزامية تحت طائلة العقوبات، وذلك كقاعدة عامة. و كإستثناء السماح بإستعمال اللغات الأجنبية بينما تنص أحكام المرسومين الرئاسيين 95/147 المنشىء لـ م. س. أ

الأمازيغية و قانون التعريب

جاء القانون رقم 91-05 المتضمن تعميم استعمال اللغة العربية و الأمر المعدل له رقم 96-30، تكريسا طبيعيا لمبدأ دستوري من المبادئ العامة للدولة الجزائرية، طبق للمادة 2 دستور التي تنص على أن اللغة العربية هي اللغة الوطنية و الرسمية.

غير أن هذا القانون يطرح في الواقع إشكالات حقيقية. إن من حيث إنسجامه مع المنظومة القانونية الجزائرية، أو من حيث النتائج العملية المتولدة عن تطبيقه في الواقع العملي و انعكاساتها على الحياة العامة .

ومن خلال مقارنة قانونية مختصرة مع محاولة إسقاطها على الواقع العملي و ما يتضمنه من سوابق عرفية، يتبين ما يكتنف هذا القانون من أحكام تتناقض مع مضمون و أحكام المرسومين الرئاسيين رقم 95/147 المتعلق بإنشاء - م.س.أ - و رقم 96-57 المتعلق بتنظيم إدارة - م.س.أ - .

وإن كان القانون 91-05 قد صدر في ظروف تتسم بعدم الإعراف الدستوري و المؤسساتي بالأمازيغية، فإن الأمر 96-30 صدر بعد عام و نصف فقط من صدور المرسومين الرئاسيين السالفي الذكر المتعلقين ب م.س.أ . في محيط مؤسساتي يتميز باعتراف رسمي باللغة الأمازيغية وإنشاء مؤسسة رئاسية مكلفة بترقيتها. مع وجود إتفاقية سياسية و هي إتفاقية 22 أفريل 1995 تعد مرجعا سياسيا كان ينبغي الإستئناس به من طرف المشرع . غير أن الأمر 96-30 لم ترد في حيثياته أية إشارة أو ذكر للمرسومين الرئاسيين الصادرين قبل هذا التاريخ كما هو مفترض . ولم يتضمن أي تعديل في إتجاه تحقيق إنسجام قانون التعريب مع الواقع القانوني و المؤسساتي الجديد.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'AMAZIGHITE

INVITATION

Dans le cadre des préparatifs des premières journées Nationales du film d'expression Amazighe qui se tiendront au niveau de la Cinémathèque du Gouvernorat du Grand Alger, Le Haut Commissariat à l'Amazighité invite l'ensemble des réalisateurs, Institutions et Associations possédant les bandes originales des films d'expression Amazighe à prendre part à ce rendez-vous cinématographique.

Prière nous communiquer, par le biais du coupon ci-dessous, toutes les références techniques du ou des film (s) en votre possession.



Nom / Prénom du réalisateur :
Institution / Association / autres :
Intitulé de l'œuvre :
Année de réalisation :
Durée :
Largeur :
Caractéristiques techniques à préciser :
.....
Observations :

Comité d'organisation : Haut Commissariat à l'Amazighité -
Direction de la Promotion Culturelle.
Rue Shakespeare, B.P. 400, 16070, El-Mouradia Alger.
Tel : 69.15.89 / 69.16.94 Fax : 69.25.66

للأمازيغية وقانونها التعريب

المصدر : نوح محمد الله